

Bibliothèque malgache / 6

**Bulletin
du
Comité
de Madagascar**

1^{re} ANNÉE – N° 4 – Juillet 1895



LES ÉVÉNEMENTS DE MADAGASCAR

AVRIL

1^{er}. – Trois individus, surpris à Diego-Suarez faisant des signaux avec les Hovas, ont été arrêtés et conduits devant le commandant Martin.

Un d'eux, qui a fait les aveux les plus complets, a été acquitté. Les deux autres, nommés Victor Boulanger et Koutiti, Malgaches, nés à Sainte-Marie, ont été condamnés à mort et fusillés, le 3 avril au matin, devant toute la population indigène.

Fin avril. – Un certain nombre de chefs sakalaves parmi lesquels Salimy, chef d'une petite tribu sakalave de la baie de Pampamena, se soumettent au fur et à mesure que le corps expéditionnaire s'avance dans l'intérieur du pays. Ces soumissions se produisent en arrière de la colonne et non en avant, de telle sorte qu'elles ne nous rendent aucun service politique.

MAI

3-23. – Le correspondant du *Temps* donne les détails suivants sur les opérations militaires qui ont suivi l'occupation de Marovoay :

Le 2 mai, après la prise de Marovoay, la brigade Metzinger a repris sans tarder sa marche en avant. Le 4, le détachement du colonel Pardes, fort de deux compagnies de tirailleurs sakalaves, d'une compagnie de tirailleurs algériens et d'une pièce d'artillerie, recevait l'ordre de se porter au delà du marais de Marovoay, vers Manonga, à douze kilomètres environ à vol d'oiseau dans le sud-est de Marovoay, afin de tenter de rejoindre le gouverneur Ramasombazaha qui s'était enfui dans cette direction. Le 6, la petite colonne arrivait à Manonga après une marche rendue excessivement pénible par le mauvais état des sentiers et les nombreux marais qu'elle avait dû traverser. D'après les renseignements fournis par les Sakalaves du village de Manonga, les Hovas étaient partis depuis deux jours déjà et

s'étaient dirigés vers Trabonjy par des sentiers peu fréquentés, à travers la forêt qui borde la rive gauche de la rivière de Marovoay. Des reconnaissances envoyées par le colonel démontrèrent en effet l'existence d'un rassemblement de troupes hovas au village d'Ambodimonty situé entre Ambohibary et Manonga ; interrogés, les indigènes de la contrée déclarèrent que les Hovas étaient environ 2.000 et qu'ils auraient avec eux 6 pièces de canon. Ils venaient directement de Tananarive et devaient renforcer la garnison de Marovoay. Arrivés après l'évacuation de cette ville, ils s'étaient arrêtés à Ambodimonty. Le colonel Pardes reçut alors l'ordre de les surveiller et de garder un gué de la rivière Karembo qui se jette dans le marais de Marovoay, et qui pouvait servir aux Hovas pour gagner l'est au cas où une colonne partie de Marovoay les aurait chassés de leur position.

Occupation de Manonga. – Le 15 mai, jour fixé pour l'occupation du gué, on s'aperçut, vers sept heures du matin, que l'ennemi tenait déjà ce gué et marchait sur le village de Manonga. Notre colonne se mit immédiatement en mouvement en suivant les collines qui bordent à l'est la route du gué et en profitant, pour s'abriter, des bouquets d'arbres dont elles sont couvertes. À 1.500 mètres du village, les éclaireurs signalaient les Hovas en assez grand nombre, un peu en arrière d'un mamelon distant de 100 mètres environ. La section d'avant-garde, commandée par le lieutenant Forestou, de l'infanterie de marine, s'avança rapidement pour arriver sur le mamelon avant l'ennemi ; au moment où elle atteignait la *crête*, elle se trouva à quelques mètres des Hovas et reçut presque à bout portant un feu de salve. Un peu surpris, nos tirailleurs se reprirent rapidement, et entraînés par leurs officiers et sous-officiers, se précipitèrent à la baïonnette. Le corps à corps ne dura que quelques minutes ; les Hovas laissèrent sur le terrain 60 morts. Un canon Krupp mis en batterie sur la route, à 30 mètres du mamelon, leur fut pris avant que les tirailleurs hovas eussent le temps de s'en servir ; cinq d'entre eux s'étaient laissé tuer sur la pièce.

De notre côté, douze tirailleurs étaient blessés, dont quatre grièvement, parmi lesquels un sergent. Le lieutenant Forestou, qui a très brillamment enlevé sa troupe, était légèrement blessé au flanc.

À dix heures l'engagement était terminé et nous occupions la rive opposée du gué ; le lendemain, les Hovas évacuaient prudemment Ambodimonty se repliant sur Trabonjy et Ambato.

La brigade Metzinger continuant sa route a successivement occupé ces deux points les 22 et 23 mai sans rencontrer de résistance.

Difficultés de l'expédition. – La résistance rencontrée par nos troupes à Manonga où, en somme, l'effectif engagé de part et d'autre était peu considérable, est-elle un indice d'une défense énergique des Hovas dans l'avenir ? C'est peu probable. Là n'est pas le point délicat de l'expédition de Madagascar. La plus grosse difficulté réside dans le ravitaillement des troupes. La lourde tâche de nourrir à de longues distances quinze mille hommes de troupes, huit à dix mille coolies, sans compter six à sept mille animaux, dans un pays sans routes, où l'on sait ne devoir compter que sur les seuls moyens dont dispose la colonne, incombe à l'intendance et au service de l'arrière ou des étapes. Heureusement, tout a été prévu avec beaucoup de sagacité. Le chargement de chaque affrété à destination de Majunga était composé dans d'exactes proportions des diverses variétés d'approvisionnements, de façon à obvier aux retards possibles dans l'arrivée des navires et même à la perte de l'un d'eux ; chaque denrée est contenue dans des caisses de différents poids, suivant qu'elles devront être transportées à dos d'homme, par des mulets ou des voitures Lefebvre. Dès leur débarquement, les vivres sont séparés et classés par catégories dans des magasins se montant rapidement, amenés également par chaque bateau et installés au fur et à mesure sur la plage. Les travaux ont été commencés de bonne heure et M. le sous-intendant Coppens de Norlandt, ancien collaborateur de M. Thoumazou au Tonkin, arrivé à Majunga dès le mois de mars, a pu, malgré les pluies encore abondantes à cette époque et le manque absolu de moyens de débarquement, mener à bien la mission délicate qui lui était confiée, de pourvoir aux besoins des troupes au fur et à mesure de leur débarquement. Les distributions se font avec une exactitude et une rapidité remarquables, quelque nombreuses que soient les demandes ; les vivres sont de bonne qualité et en bon état de conservation.

Les transports fluviaux. — Les approvisionnements une fois prêts à être expédiés, il appartient au service des étapes de fournir les moyens de transport. C'est ici que gît pour le moment la grosse difficulté. On connaît le gros retard survenu dans le débarquement des chalands et des canonnières ; à l'heure actuelle, grâce à l'activité du commandant Bienaimé, chef de la division navale, le matériel fluvial est à terre, mais le montage en est long et difficile ; sur quarante chalands, seize seulement sont prêts, trois ont été perdus pendant le débarquement. Des douze canonnières, une seule, l'*Infernale*, est terminée ; commencée le 13 mai, elle n'a pu faire ses essais que le 24. Ces essais ont été satisfaisants et la vitesse prévue a même été légèrement dépassée. Six autres canonnières sont en voie d'achèvement ; le reste ne pourra être prêt que vers la fin de juin.

Jusqu'ici, en utilisant tous les moyens de transport locaux, boutres, goélettes, etc., grâce aussi à un petit vapeur de faible calaison loué au sultan de Zanzibar, le *Khilva*, à l'*Ambohimanga*, appartenant autrefois au gouvernement malgache, au *Boeni*, chaloupe à vapeur de M. Suberbie, et à quelques autres chaloupes, on est parvenu à approvisionner régulièrement les troupes échelonnées entre Majunga et Ambato. Mais leur nombre s'accroît chaque jour en même temps que la distance augmente. Les embarcations d'un certain tonnage utilisées jusqu'ici ne peuvent remonter au delà d'Ambato.

L'état sanitaire. — La température est devenue plus clémente et, si les journées sont encore chaudes (27 à 28°), les nuits sont devenues très supportables, fraîches même parfois. L'état sanitaire s'en ressent et bien que quelques-uns des nouveaux arrivés commencent déjà à payer leur tribut à la fièvre, on peut se féliciter du nombre relativement restreint des malades ; l'hôpital d'évacuation en compte à l'heure actuelle 275 à 300.

Le *Shamrock*, parti de Majunga le 18 mai, a porté des convalescents au sanatorium de Nossi-Kumba. Ce bâtiment fera un nouveau voyage dans la première quinzaine de juin.

Le service médical commence à fonctionner régulièrement ; mais, par suite d'un vice dans le chargement à Marseille, il a eu, lui aussi, sa part de déboires dans les retards du débarquement. Les caisses de médicaments dispersées sur tous les bateaux, engagées souvent sous des monceaux de voitures Le-

febvre, n'ont pu être débarquées à temps, et certains médicaments ont manqué. Le directeur du service de santé a dit mettre à contribution les pharmacies des navires en rade, et même emprunter au service vétérinaire le sulfate de soude destiné aux mulets. Pauvres mulets ! Aujourd'hui, tout est à peu près débarqué, et chaque embarcation remontant le fleuve emporte des approvisionnements pour les ambulances volantes.

Les navires affrétés. – La presque totalité des navires affrétés est maintenant rendue à Majunga ; on n'attend plus que le *Foulah*, la *Ville-de-Strasbourg*, la *Ville-de-Paris* et le *Guadalquivir*, récemment nolisés. Leur traversée a été en générale normale et l'état sanitaire à bord satisfaisant.

Il faut faire une exception pour le *Stamboul*, qui transportait le bataillon de tirailleurs haoussas et qui a eu pendant la traversée vingt et un décès causés par une épidémie de méningite cérébro-spinale. À l'arrivée, le bataillon a dû être isolé et débarqué sur la pointe faisant face à Majunga. L'épidémie provenait de l'entassement sur le *Stamboul*, navire de dimensions un peu exiguës pour un si grand nombre d'hommes. La cause cessant, l'effet a pris fin, et les nouvelles reçues hier accusent une amélioration sensible et la possibilité de la mise en route prochaine des Haoussas.

Retour des indigènes. – Les troupes seront alors au complet. La brigade de marine, sauf le bataillon de tirailleurs sakalaves détaché à la brigade Metzinger, se trouve encore campée à Majunga et aux environs. Elle sera partie en entier dans le courant de la semaine et Majunga retrouvera un calme relatif. Depuis quelques jours, beaucoup d'indigènes, de Comoriens et d'Indiens qui avaient fui la ville à notre arrivée commencent à revenir. Quant aux populations sakalaves voisines, elles sont plutôt hésitantes. « Nous sommes soumis aux Hovas, disent-ils, mais nous n'y tenons pas outre mesure et ne serons pas fâchés de vous voir prendre leur place. Lorsque vous l'aurez prise, nous serons heureux de vous servir ; jusque-là, nous resterons neutres. »

Quelques petits roitelets des environs ont cependant fait parvenir au général en chef et au général Metzinger des offres de soumission. La reine Marsakoa, souveraine de 2.500 âmes sur la côte nord de Majunga, a même fait les frais d'une ambas-

sade. Elle a chargé sa plus belle pirogue de trois de ses sujets les plus haut gradés et les moins mal habillés et les a lancés vers le général Duchesne. Arrêtés par le poste d'avant-garde, qui leur fit signe d'atterrir, fouillés et trouvés porteurs d'un papier jugé compromettant par le chef dudit poste, papier qui n'était autre que la lettre de S. M. Marsakoa les accreditant auprès du général, ils ont été conduits sous bonne escorte à la place. Une fois le document traduit, ils ont été reçus par le général, qui leur a fait remettre quelques piastres en cadeau.

Malgré ces petites manifestations, ce serait nous préparer des mécomptes si nous comptions sur autre chose que sur la neutralité de toutes ces tribus sakalaves. Elles ne nous seront utiles en rien, même pour notre approvisionnement et ne nous donneront aucun renseignement véritablement utile.

11. – Le correspondant du *Times* à Tananarive lui communique la dépêche suivante :

Des placards ont été secrètement affichés à la porte des églises ; ils excitent le peuple à tuer la reine et le premier ministre et à faire bon accueil aux Français.

Cette manifestation a causé une indignation générale.

Nous laissons au *Times* la responsabilité de cette dépêche, qui ne nous paraît point correspondre au caractère et aux mœurs bien connues des Malgaches.

On télégraphie, d'autre part, de Port-Louis, 1^{er} juin :

On a apposé nuitamment à Tananarive des placards engageant le peuple à ne pas consentir à faire la guerre, mais à se révolter contre le gouvernement.

Ces placards proclament la nécessité d'accepter les propositions de la France.

La teneur de ces placards n'est nullement invraisemblable. Il est fort possible, sinon probable, que le gouvernement hova prévoyant l'issue de la guerre, les a fait apposer lui-même, pour que l'opinion le mît dans la nécessité de se soumettre à la France.

20. – Vers sept heures, le fort et les navires de guerre de Tamatave envoient quelques obus dans la direction des positions hovas de Farafate.

L'ennemi, qui est à l'abri derrière les monticules de Manjakandrianombana, a à mi-côte, sur le versant regardant Tamatave, la pièce Canet de l'Ambohimanga, flanquée au niveau du marais de deux autres pièces de moindre calibre, pour empêcher la traversée du gué. En deçà du marais proprement dit, dans la direction de Tamatave, leurs avant-postes vont à une distance de 600 mètres.

22. – Occupation de Trabonjy.

23. – Occupation d'Ambato. Les Hovas se retirent sur Ankoala.

Voici, d'après le *Temps*, quelques indications sur le pays :

La route au delà d'Ambato, le long du Betsiboka, fut pendant longtemps celle que suivaient les porteurs voyageant entre Majunga et Tananarive ; elle est certainement la meilleure, mais elle a été abandonnée parce que les Fahavalos y sont définitivement installés, grâce à la lâcheté ou à la complicité des gouverneurs hovas ; devenus ainsi maîtres des deux rives, depuis Ambato jusqu'au confluent de l'Ikopa, ils pillent sans vergogne toutes les pirogues qui circulent sur le fleuve.

Une deuxième piste fut tracée par les porteurs ; celle-ci adoptait la ligne de faite qui sépare la vallée du Kamoro du bassin du Betsiboka, et quelques pauvres villages, gîtes d'étapes des rares voyageurs qui osaient se risquer dans le dangereux voisinage des brigands, s'étaient élevés sur ce parcours ; des vols répétés la firent également abandonner. Actuellement les envois suivent, avec une sécurité relative, la ligne des coteaux qui bordent les marais de la rive droite du Kamoro, par Ankoala et Ambalazanakomby, à 15 kilomètres environ à l'est du Betsiboka.

Cette piste est des plus mauvaises ; elle est non seulement malsaine en raison du voisinage des marais pestilentiels du Kamoro, mais, en outre, elle est extrêmement pénible. Les accidents du terrain entre Ankoala et Ambalazanakomby ne peu-

vent être comparés qu'aux passages les plus difficiles du chemin de Tamatave à Tananarive.

Ankoala est un village d'environ 300 cases. On n'y pénètre que par une porte en madriers s'ouvrant au nord ; la garnison s'approvisionne dans un parc à bœufs, contenant ordinairement 200 têtes. Ces bœufs lui sont vendus par le premier ministre, grand éleveur de la contrée, qui ne dédaigne pas les bénéfices de la profession. Quant au village d'Ambalazanakomby, c'est un des plus misérables de la contrée ; le *rova* est formé par une enceinte palissadée entourant deux petites cases qu'habitent le gouverneur et ses aides de camp.

C'est au delà d'Amparihibe, après avoir traversé les marais et les rizières de la vallée du Kalamilotra et un bras du Betsiboka, que la piste rejoint le véritable sentier qui conduit à Mevatanane et à Tananarive.

Amparihibe est un village fortifié qui se trouve dans un îlot du Betsiboka. Il est composé d'une centaine de cases délabrées, groupées autour d'un *rova* formé de quelques pieux et de masures en ruines.

À Bepakokely, on franchit le Betsiboka, au confluent de cette rivière avec l'Ikopa. Au delà de cette rivière et jusqu'à Mevatanane, voici quelle est la configuration du pays :

Au sortir de Bepakokely, groupe de quelques cases délabrées que les Fahavalos viennent piller fréquemment, le sentier frayé se dirige vers le sud-est pour atteindre le Betsiboka dont la largeur est de 800 mètres environ ; le lit est peu profond et des bancs de sable l'obstruent par places.

Sur la rive opposée à Bepakokely se trouve un petit village sakalave d'une quinzaine de cases, Ambinany. Au delà d'Ambinany le sentier se dirige vers le sud et gagne le village de Marololo en s'écartant quelque peu de la rive droite de l'Ikopa. Cette région est sablonneuse, formée d'alluvions anciennes qui recouvrent un massif calcaire visible en certains points ; le pays est plat, il est parsemé de massifs de *bararatas* (roseaux à feuille piquante) et de grands arbres parmi lesquels on remarque différentes espèces de figuiers sauvages, entre autres l'*adabo*, dont le fruit attire des quantités considérables de pigeons verts et bleus ; on y voit également des tamariniers, des acajous et des lataniers qui dominent la végétation des bords de

la rivière. La berge est élevée d'environ 5 mètres au-dessus du niveau de l'eau, mais des dépôts alluvionnaires complètement submergés pendant la saison des pluies, que les indigènes transforment en rizières pendant la saison sèche, s'étendent au pied du talus.

Après Marololo, le sentier passe à Marovoalavo, petit village situé à 35 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le terrain s'élève, mais d'une manière peu sensible ; on aborde les premiers contreforts du terrain primitif recouverts d'argile rouge. A 7 kilomètres au sud de Marovoalavo s'élève la colline d'Ampapamena, dont le sommet est à la cote 100 mètres ; le chemin la contourne pour traverser un petit village que les habitants désertent au commencement de la saison sèche par crainte des Fahavalos.

D'Ampapamena le sentier se dirige de nouveau vers la rive de l'Ikopa qu'il atteint à Manganoro, village où débouchent la rivière Mandrozia et un canal latéral creusé par M. Suberbie pour desservir son exploitation aurifère. Le sentier se bifurque, une branche conduit à Mevatanane, l'autre à Suberbieville.

Mevatanane est un village militaire perché au haut d'une colline escarpée de 125 mètres d'altitude, aux parois abruptes et ravinées par les pluies ; la longueur de cet accident de terrain est d'environ 900 mètres sur une largeur de 200 mètres.

24. – Le général Duchesne annonce que les divers services et les bagages du quartier général sont partis pour rejoindre la brigade du général Metzinger.

25. – On écrit de Tamatave :

Nous sommes dans l'attente de l'événement qui doit enfin sortir notre petite garnison de la torpeur dans laquelle on l'a laissée pendant si longtemps s'affaiblir. Ce ne sont pas, en effet, des gardes de jour et de nuit en plein air, avec une température débilitante, qui peuvent donner du ressort à nos pauvres mar-souins ; ils sont ici depuis six mois et pas une fois on ne leur a donné l'occasion de se mesurer sérieusement avec des adversaires qui s'imaginent tenir la France tout entière en échec devant les parapets de Farafate.

Les canonnades se succèdent à intervalles réguliers ; parfois ce sont les Hovas qui commencent, comme les 13 et 20 de ce mois, par exemple, mais ils gaspillent inutilement leur poudre et leurs projectiles qui tombent généralement de 500 à 1.000 mètres au delà de nos lignes. Par contre, les deux pièces de 14 que nous avons installées à la Batterie ne les manquent pas. C'est ainsi que Farafate a été sérieusement canonné le 20 ; le tir fut excellent et les obus tombaient en plein dans le bouquet d'arbres qui couronne le parapet, à 6.400 mètres de nos pièces.

Les 2.000 hommes envoyés par Rainilaiarivony au secours de la garnison de Manjakandrianombana, fort éprouvée, ne sont arrivés qu'au nombre de 1.000. Malgré toutes les précautions qu'il a pu prendre, Rabehevitra, commandant des troupes hovas de la côte orientale, n'a pas échappé au sort commun. Il dit qu'il est venu avec l'ordre de nous attaquer, lui en laissera-t-on le temps ?

Une reconnaissance commandée par le colonel Giovellina a été faite le 24, dans la direction de Vohidotro, à l'embouchure de l'Ivolina. Les Hovas ne s'y attendaient pas, ils ont pris la fuite, mais des salves de nos lebel en ont jeté une soixantaine par terre, à 1.800 mètres de distance.

L'état sanitaire, il ne faut pas se le dissimuler, laisse à désirer ; nous avons eu un mois de mai horrible, le temps n'est beau que depuis deux jours. Auparavant les pluies étaient incessantes, ce qui n'aide pas au rétablissement de nos pauvres fiévreux ; nous en sommes au vingt-sixième décès et le nombre de soldats renvoyés soit à la Réunion, soit en France, augmente de mois en mois.

Quant aux Hovas, qui sont encore moins bien que nous, ils meurent, paraît-il, comme des mouches ; les soldats n'ont plus aucune confiance dans leurs chefs et désertent par groupes nombreux. Ils ne seraient plus aujourd'hui que 2.500, en y comprenant, bien entendu, les dernières recrues amenées par Rabehevitra.

Nous ne savons plus rien de Tananarive.

L'escorte descendue de Tananarive à Majunga, qui s'était jointe à la garnison de Tamatave, nous quitte par le paquebot. Les 42 soldats et leurs officiers viennent de se rendre à bord.

29. – Le port de Toulon reçoit l'ordre d'expédier à Majunga, par le paquebot du 3 juin, 80 maîtres, seconds-maîtres et quartiers-maîtres, dont plusieurs charpentiers, nécessaires à la direction du port de Majunga.

30. – *Dépêche officielle.* – L'ennemi, poursuivi par un petit détachement envoyé vers Ankoala, paraît s'être retiré derrière le Betsiboka.

La première brigade, ravitaillée par la première canonnière, a franchi le Kamoro sur chalands et marche vers Amparhibe.

Nous avons huit chalands sur le Betsiboka.

Le Kamoro mesure environ 50 mètres de largeur et sa profondeur est très grande. Il prend sa source à 100 kilomètres environ dans le Sud ; il suit une direction parallèle au cours du Betsiboka, dans lequel il va se jeter près du village d'Ambato. En malgache « kamoro » signifie « étang » : c'est en effet de sa forme et de son régime que cette rivière tire son nom. Le lit est formé d'une succession d'étangs et de marais reliés entre eux par des canaux naturels et très profonds.

Fin mai. – La Dordogne, arrivée en France le 20 juin, y apporte quelques correspondances du corps expéditionnaire qui vont jusqu'au 4 juin.

D'après ces nouvelles, le service du génie pressait la construction d'un pont de 300 mètres de longueur, à Ampakakely, sur le Betsiboka, pour assurer le ravitaillement du camp de Suberbieville ; quelques chalands montés avaient été dirigés sur ce point, ainsi qu'un certain nombre de pièces d'artillerie de 120 qui pourraient être nécessaires pour bombarder la position hova. On espérait que cinq canonnières seraient prêtes vers le 10 juin ; deux, l'*Infernale* et le *Brave*, étaient entrées en service ; leur faible calaison permettra de les utiliser, même aux plus basses eaux, jusqu'à Marololo.

Le *Boeni*, commandé par l'enseigne de vaisseau Ferry, a été envoyé à Ankaboka, où se trouvait le fameux roi sakalave Salimy. Cet individu n'a pas gardé longtemps le souvenir des bons traitements qui lui ont été prodigués pendant son voyage quasi

trionphal à Majunga ; il a été ramené à fond de cale et jeté aux fers pour avoir tenté de piller nos convois, dévalisé des Français et enlevé d'un parc de l'intendance 400 bœufs destinés aux troupes.

Tel est le concours qu'il faut espérer de ces bandits ; cela n'a pas empêché le roi de Nosilava d'envoyer à son tour des émissaires au général Duchesne, pour lui offrir de faire sa soumission avec les hommes de sa tribu.

– On écrit d'Ambato au *Temps*, à la date du 1^{er} juin :

Le général Duchesne est parti de Majunga le 29, se dirigeant vers Suberbieville.

Avant de partir, il a définitivement organisé l'administration urbaine. Le vice-résident Estèbe, qui était à la tête de la municipalité, a été remplacé dans cette fonction par le capitaine de gendarmerie Herqué ; celui-ci est assisté d'un conseil composé de six membres, dont quatre militaires représentant les services administratifs, de la santé, des étapes et du génie, un conseiller français et un autre indien, choisis parmi les membres de la colonie.

Le détachement du 4^e régiment d'infanterie de marine, qui était à Majunga depuis l'occupation de la ville, est parti pour Diego-Suarez ; il a été remplacé par des tirailleurs sakalaves.

Le déchargement des navires affrétés se fait assez lentement, faute d'allèges, l'intendance ayant dû réquisitionner toutes celles qui étaient sur rade pour le transport des approvisionnements. Un certain nombre de ces navires a pu néanmoins reprendre la mer ; je vous signalerai entre autres le *Rio-Negro*, des Chargeurs-Réunis, qui est parti pour Bombay, affrété par le gouvernement anglais ; il doit rapatrier à Plymouth des troupes de l'armée des Indes.

Au point de vue militaire, la situation ne serait pas mauvaise si le service des étapes disposait d'un nombre suffisant de canonnières et de chalands ; il n'en est malheureusement pas ainsi. L'intendance a utilisé toutes les embarcations qu'il a été possible de réunir pour assurer le ravitaillement ; mais ce qui manque surtout ce sont les remorqueurs. Les canonnières de guerre *Lynx*, *Gabès*, et même l'avisotransport *Rance* prêtent

un utile concours, mais leur tirant d'eau ne permet pas de les remorquer bien loin ; on est obligé d'atterrir et de faire suivre les colonnes par des convois de voitures Lefebvre attelées de mulets que conduisent des Kabyles avec une escorte. Beaucoup de convois partent même de Majunga par la voie de terre et mettront ainsi plus d'un mois pour atteindre Suberbieville, alors que, si le matériel fluvial avait été prêt, troupes et matériel auraient pu y arriver en trois ou quatre jours !

Naturellement, l'approvisionnement des hommes et des animaux souffre beaucoup de cet état de choses. L'avant-garde a manqué de pain et de vin pendant quelques jours ; elle avait fort heureusement de grandes provisions de biscuits et de la viande fraîche en abondance. « De ma vie, me disait un de ces braves garçons, je n'ai mangé autant de poulets, de canards, de dindons et d'oies. »

Le général Voyron et sa brigade, qui s'étaient mis en route le 23 mai, en même temps que l'état-major de l'artillerie, la prévôté et les services indépendants de l'état-major, sont devant nous ; ils se dirigent vers Mevatanane et Suberbieville. La deuxième canonnière montée, la *Brave*, est sur le fleuve ; c'est une grande chaloupe à fond plat, calant environ 45 centimètres ; le pont est surmonté de deux étages d'aménagements au-dessus desquels s'élève la cheminée ; l'arrière est occupé tout entier par une grande roue à aubes que deux bielles extérieures mettent en mouvement ; deux gouvernails, placés de chaque côté de la roue, permettent le virage sur place. Ces canonnières, destinées à remorquer les chalands qui devaient transporter les troupes, les vivres et le matériel jusqu'à Marololo, peut-être même, grâce à leur faible calaison, jusqu'à Suberbieville, rendront quand même de grands services dans un avenir prochain.

JUIN

1. – Le *Messenger d'Athènes* évalue à plus de deux mille le nombre des jeunes Hellènes qui ont demandé à partir pour Madagascar. Des adhésions sont venues de tous les pays de langue grecque.

– *Dépêche officielle* portant la date du 4. – Le général commandant en chef est parti pour suivre les opérations d'avant-garde. Le chef d'état-major et les directeurs partiront mercredi avec la troisième canonnière.

La deuxième brigade occupe la ligne des communications et protège la marche des convois.

Le directeur de service de l'arrière-garde reste à Majunga.

L'état sanitaire de la garnison de Tamatave laissant à désirer, il sera nécessaire de la relever par des hommes valides.

– *Dépêche officielle* portant la date du 8 juin. – La première brigade est arrivée à 4 kilomètres du confluent de l'Ikopa et de la Betsiboka, qui ne semble pas défendu.

L'ennemi paraît être concentré devant Mevatanane.

– Le capitaine de vaisseau Bienaimé, commandant de la division navale de Madagascar, est élevé au grade de contre-amiral.

Le contre-amiral Bienaimé a cinquante-deux ans.

Entré à l'École navale à l'âge de seize ans, il était lieutenant de vaisseau en 1868 et capitaine de frégate en 1880 ; dans ce grade il commanda le garde-côtes cuirassé *Vengeur* dans l'escadre d'évolution, puis, comme capitaine de vaisseau, il prit, le 16 août 1887, le commandement du cuirassé *Duguesclin*. Après ce commandement il dirigea la 5^e division des équipages à Toulon et en 1892 il fut nommé au commandement de la station d'Islande et accomplit, sur la Manche, une mission scientifique à Jan-Mayen et au Spitzberg.

Le vice-amiral Vignes, préfet maritime à Toulon, le désigna en 1894 comme sous-chef d'état-major du 5^e arrondissement, fonction qu'il occupa jusqu'à sa nomination de commandant en chef de la division navale de l'océan Indien.

6. – *Dépêche officielle*. – Le 6 juin, le bataillon de la légion étrangère, soutenu par la 15^e batterie d'artillerie et la canonnière Braie, a passé le Betsiboka de vive force.

– *Dépêche officielle*, portant la date du 11. – Les troupes françaises se concentrent devant Mevatanane, dont la prise est imminente.

L'avant-garde a franchi le Betsiboka ; elle est actuellement à Marololo.

9. – Occupation de Mevatanane. – *Dépêche officielle*. – Nos troupes, continuant leur mouvement, ont occupé Mevatanane le 9 juin, dans la matinée.

Deux batteries de montagne, tirant des obus allongés ont produit résultat suffisant pour engager ennemi, tourné en même temps par nord et par est, à battre en retraite.

Nous n'avons eu que deux tirailleurs légèrement blessés, mais les troupes ont eu à supporter de fortes fatigues.

Deux canons à tir rapide ont été pris.

Nos canonnières remontent facilement la rivière. Elles arrivent à Marololo et vont essayer d'atteindre Suberbieville.

Le colonel Gillon, commandant le 200^e, est décédé à l'hôpital, par suite de dysenterie.

L'occupation de Mevatanane et de Suberbieville termine la première partie de la campagne de Madagascar.

Le vaste plateau qui s'étend au sud de ces deux localités est à une altitude moyenne de 70 mètres. En mai, la température y descend à 20° pendant la nuit et elle ne dépasse pas 30° aux heures les plus chaudes de la journée ; une brise fraîche de l'est s'y fait sentir durant la saison sèche. L'Ikopa et le Mandroja, dont les eaux sont excellentes, limitent le plateau à l'ouest et à l'est ; on y trouve d'abondantes sources, du bois de chauffage et, au nord de Mevatanane, de grands troupeaux de bœufs.

Suberbieville, centre de l'exploitation des terrains aurifères de toute la contrée, est située au pied des premières assises du plateau central, à 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'Ikopa n'est navigable jusqu'à ce point qu'en eaux moyennes, mais un canal latéral exécuté par M. Suberbie permet à une flottille fluviale d'y conduire, même aux plus bas étiages, tous les approvisionnements et le matériel nécessaire à un établissement européen.

10. – Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de la marine aux vice-amiraux commandant en chef et préfets maritimes, pour déterminer les conditions dans lesquelles se fera la relève du 13^e régiment.

Afin de permettre à tous les régiments de l'arme de concourir à cette relève, le ministre a décidé que la 1^{re} brigade sera chargée de la relève du 1^{er} bataillon, les 2^e et 3^e brigades de celle du 2^e bataillon, et la 4^e brigade de celle du 5^e bataillon.

D'autre part, les militaires provenant du 13^e régiment seront reversés à leur corps d'origine. Toutefois, en ce qui concerne les gradés, ils seront versés dans les corps de chaque brigade d'après les prélèvements effectués pour la relève.

– Arrivée du *Guadalquivir* à Majunga.

– Les lettres parties de la Réunion à cette date, disent que les hôpitaux de l'île ont reçu en tout, de Madagascar, environ 400 malades, fiévreux ou convalescents, amenés successivement par des transports affrétés et par les Messageries maritimes ; ils se remettent assez vite, bien que leur installation ne soit pas irréprochable. Les modifications introduites dans les dispositions premières par le département de la guerre, quand il a été chargé d'organiser l'expédition, faisaient supposer que les malades du corps expéditionnaire seraient soignés sur place et non pas évacués sur la Réunion, où le personnel des hôpitaux ne s'attendait pas à les recevoir. Les lettres particulières reçues des soldats du bataillon d'infanterie de marine de la Réunion, qui depuis six mois occupe Tamatave, nous font connaître que ces troupes sont extrêmement éprouvées par la fièvre, et que le nombre des indisponibles est très considérable. Le bataillon de Tamatave, qui a subi tout l'hivernage, bloqué entre la mer et les avant-postes malgaches, sans bouger, sans tirer un coup de fusil, paraît avoir énormément souffert.

11. – Le correspondant du *Temps* lui écrit de Majunga la lettre suivante :

Nos soldats s'éloignent chaque jour davantage dans la direction de l'est ; les informations ne nous parviennent donc plus

avec la même précision, et leur authenticité n'est pas suffisamment démontrée pour que je m'en fasse l'écho. Il ne reste plus ici que 3.000 hommes environ ; le gros du corps expéditionnaire se trouve échelonné sur la rive droite du Betsiboka ; la brigade du général Voyron occupe le pays jusqu'à Marovoay et celle du général Metzinger depuis Marovoay jusqu'à Marololo ; l'avant-garde doit même être en ce moment à deux jours de marche de Suberbieville, où, comme on vous l'a dit, le général Duchesne veut réunir troupes, vivres et matériel en nombre et quantité suffisants pour être assuré que rien ne lui manquera quand il voudra reprendre sa marche sur Tananarive.

L'état sanitaire n'est pas aussi mauvais qu'on pourrait le craindre après un séjour prolongé dans les parties basses de la côte et des marches excessivement pénibles dans les marais de la baie de Bombetoke ; ceux qui mettent les choses au pis disent que 25 pour 100 des effectifs sont ou malades ou trop fatigués pour rendre des services dans une expédition de cette nature ; ce chiffre est évidemment exagéré : je puis vous assurer qu'à Majunga, dans les ambulances et à bord du *Shamrock* le nombre des malades est de 500, peut-être 600 en comptant ceux qui sont en convalescence. Malheureusement la dysenterie, complètement inconnue jusqu'ici, a fait son apparition et on a constaté quelques cas mortels de tétanos. Le directeur du service de santé vient à ce sujet d'interdire formellement les injections sous-cutanées de morphine ou de quinine ; les médecins ne pourront y recourir que dans les cas d'extrême urgence. Le *Notre-Dame-du-Salut* partira prochainement pour la France emportant 400 malades et le *Shamrock* le suivra dès que l'*Annamite* ou tout autre navire du même type sera venu le remplacer comme hôpital. On évitera ainsi une trop grande agglomération de malades que les médecins considèrent comme la cause première des cas de dysenterie qui se sont produits.

Le général de Torcy, chef d'état-major, et M. Eymeric-Desbrousses, directeur du service de santé, sont partis le 6 pour rejoindre le commandant en chef ; ils ont pris passage sur l'*Invincible*, une des quatre canonnières complètement montées. L'ingénieur des constructions navales Revol pousse aussi activement qu'il le peut le montage des autres ; malheureusement, il n'a ni les appareils, ni les hommes nécessaires pour al-

ler vite. Pour que le ravitaillement fût largement assuré, il faudrait pouvoir transporter chaque jour 300 tonnes de vivres et les canonnières fluviales qui ne portent rien ne peuvent donner la remorque qu'à un nombre restreint de chalands ; on est donc obligé de convoier par terre, ce qui est long et pénible.

Les Somalis venus d'Obock ne rendent pas de bons services, la main-d'œuvre est donc toujours aussi rare et de plus en plus coûteuse. La Compagnie des Messageries maritimes a dû porter le prix de déchargement à 7 francs par tonne, et malgré les salaires élevés que ce prix lui permettrait de payer, elle ne peut pas étaler. Le paquebot *Djemnah*, arrivé hier avec des vivres et du matériel pour le corps expéditionnaire, va partir avec ses cales pleines pour Maurice ; on espère pouvoir le décharger lorsqu'il repassera dans son voyage de retour.

12. – Le paquebot *Yang-Tsé*, courrier de Madagascar, quitte Marseille avec près de 250 passagers, dont le chef d'escadron Lecœur, allant à Diego-Suarez, le lieutenant de vaisseau du Pontavice de Vaugarny, allant à Majunga, ainsi que le lieutenant d'artillerie Thévenin et 150 soldats d'infanterie de marine ou marins venus de Toulon.

Le *Yang-Tsé* emporte pour Majunga deux chaloupes à vapeur venant de Toulon, deux chalands provenant de Fives-Lille, plus 600 colis de l'œuvre des dames de France, des comités de vingt villes, 600 tonnes de denrées diverses pour le corps expéditionnaire.

– *Dépêche officielle* communiquée le 15 juin. – Hovas se retirent sur Andribe. Ont brûlé seulement un hangar et laissé établissements Suberbie presque intacts.

Voici quelques détails sur la route de Suberbieville à Andribe :

La distance qui sépare Suberbieville d Andribe est d'environ 70 kilomètres.

À partir de Suberbieville, la plaine mamelonnée qui longe la rive droite de l'Ikopa s'élève progressivement ; le sol est raviné par les pluies et parsemé de cailloux quartzeux, mais il n'offre pas d'autres difficultés sur une étendue de 25 kilomètres,

c'est-à-dire jusqu'au village ouvert de Tsarasaotra, qui se trouve sur un monticule assez élevé au-dessus de la rivière.

L'Ikopa, dans cette partie de son cours, se dirige vers le nord ; son lit, de 500 mètres de largeur en moyenne, atteint parfois jusqu'à 2 kilomètres ; il est alors encombré de roches, d'îlots et de bancs de gravier qui relèvent le niveau de ses eaux et produisent de violents rapides. En amont d'un groupe de sept îles appelé « Nosifito », qui se trouve à la hauteur de Tsarasaotra, il devient navigable à la condition de suivre un chenal, très sinueux il est vrai, où les pirogues trouvent, même aux plus bas étiages, des fonds d'au moins 50 centimètres. Une ligne de coteaux aux flancs adoucis, règne sur l'une et l'autre rive ; le sentier frayé passe au pied de ceux de la rive droite jusqu'à Tanimbaratsosoroka et il suffirait de le débarrasser de quelques grosses roches qui l'obstruent pour le rendre accessible aux voitures.

Pendant la saison sèche, en basses eaux, les voyageurs utilisent, sur un assez long parcours, la laisse sablonneuse de l'Ikopa ; mais comme les rives sont complètement désertes à cause des Fahavalos, on est forcé d'abandonner ce chemin, peut-être excellent, pour rejoindre le sentier où se trouvent des gîtes d'étapes. Il est regrettable qu'on n'ait jamais pu savoir s'il ne serait pas possible de gagner par cette voie, le confluent du Kamolandy ou du Mamokomita ; on éviterait les plus grandes difficultés du trajet.

À Tanimbaratsosoroka, on pénètre dans la vallée de l'Andranokely, entre deux rangées de collines à pente douce ; le sentier, déjà moins bon, parvient jusqu'au faite et redescend ensuite dans la vallée de l'Andranobe en laissant à droite le petit village de Mandendamba, ancien poste de lavage de sables aurifères.

On quitte cette vallée pour suivre le cours de l'Angaloha, affluent de l'Andranobe, à travers d'épais fourrés de bambous et de roseaux, où s'embusquent fréquemment les Fahavalos pour piller les convois. Le vallon de l'Angaloha, large à l'origine d'une centaine de mètres, se rétrécit ; les coteaux deviennent abrupts et le sol, argileux, coupé d'éboulements, raviné, couvert de débris de quartz, est plus difficile, surtout aux abords d'un col où commence une descente excessivement rapide qui conduit à

Ampasiry. Cette partie du trajet pourrait être facilement améliorée.

Ampasiry est un village d'environ 50 cases ; un gouverneur hova y réside. Au point de vue militaire, la position n'est pas tenable, car elle est dominée de toutes parts, et à faible distance, par une ceinture de coteaux plus élevés. La vallée est étroite ; le sentier, raviné, coupé par des éboulements, conduit sur un petit plateau qui n'est pas meilleur.

Sur une éminence qui commande la vallée se trouve Marokolohy (traduction littérale : beaucoup de moustiques). Malgré la haie de cactus qui l'entoure, ce village ne saurait être défendu ; il est dominé : à l'est, par une croupe appelée Ambohimitjorana, contrefort des montagnes du nord-est, et à l'ouest par le Tsiafabositra.

Le sentier suit la vallée du Marokolohy, large de 800 mètres environ, en traversant de riches pâturages et à l'ombre de belles futaies, mais il aborde bientôt le pied de la falaise de l'Ambohimenakely, dont il faut atteindre le sommet. La piste actuelle est très mauvaise et ne peut être améliorée ; mais il existe de nombreux ravins qui donnent accès au haut plateau ; il en est un notamment, l'Ambajerina, passant à l'est du massif de l'Andohambato, à 30 kilomètres environ de Marokolohy, qui conduit jusqu'à Andribe.

Si le versant occidental du massif de l'Ambohimenakely et la vallée du Marokolohy sont hérissés de difficultés, la descente vers Malatsy par le sentier habituel, doit être considérée comme impraticable. Le sol est formé d'une argile rouge mélangée de débris de quartz dont les vives arêtes déchirent les pieds du voyageur ; comme végétation, de rares touffes d'une herbe dure et quelques maigres roseaux dans le fond des ravins. Le col par lequel on pénètre dans la vallée du Kamolandy, sur le versant oriental de l'Ambohimenakely, n'est qu'une étroite faille aux parois presque verticales ; le sentier est raviné ; des roches éboulées, des arbres renversés, d'épaisses broussailles l'obstruent.

Malatsy est un village fortifié de 60 cases ; en temps ordinaire il est occupé par une petite garnison hova commandée par un gouverneur militaire ; entouré de fossés profonds et de haies de cactus, il domine la vallée du Kamolandy, mais il est situé à

moins de 500 mètres de distance des croupes élevées qui descendent des hauteurs de l'Ambohimenakely.

Le trajet de Malatsy à Andribe n'exige pas plus de deux heures de marche. Le sentier traverse le Kamolandy, rivière importante dont la largeur, en hautes eaux, doit être de 50 mètres ; on en suit la berge sur un sol excellent au milieu de belles cultures.

Andribe se trouve dans la vallée du Mamokomita ; il faut, par conséquent, pour y arriver, franchir un petit faîte, point de partage des deux bassins.

Le sommet du petit plateau sur lequel sont construites quelques cases n'a pas plus de 100 mètres de largeur et 500 mètres de long ; l'altitude est de 1.000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

L'ascension du pic est très fatigante et la descente excessivement périlleuse ; les parois, verticales sur toutes les faces, s'élèvent à 200 mètres au-dessus des terres environnantes et on ne parvient au sommet qu'en gravissant des pentes de 50 degrés. Le plateau dont nous avons parlé est entouré de murs en pierres sèches et partout d'énormes rochers dominant le sentier. Au nord, il se termine par une falaise qui commande toute la vallée du Kamolandy.

20. – Le paquebot *Iraouaddy*, arrive à Marseille avec 226 passagers, parmi lesquels M. Estèbe, résident de France à Noss-Vey, Eckmann, directeur des douanes à Tamatave, et une centaine de soldats rapatriés comme convalescents de Madagascar.

Ce paquebot apporte les nouvelles suivantes :

Tandis que les Hovas, à Diego-Suarez, sont en déroute complète et fuient vers le centre de l'île, leurs esclaves et leurs alliés profitent de toutes les occasions pour les abandonner et viennent se mettre sous notre protection.

Les nouvelles du Sud sont assez inquiétantes. Les Hovas ont pillé toutes les maisons laissées par les Français. Les postes de MM. Bocard frères à Vaingaindrano, Mandrère et Farafangana ont été saccagés et incendiés.

Les Antaifasy demeurant à Farafangana se sont révoltés contre les Hovas. Le gouverneur Rajonah, qui était à Mahama-

nina lors de la révolte de cette peuplade, s'est mis à la tête d'un certain nombre d'hommes pour essayer de la réprimer.

Le gendre de Rasanjy, le secrétaire le plus intime de Rainilaiarivony, qui avait été envoyé au bague de Mahasoà, à la suite d'une discussion avec le neveu de la reine, le fameux prince Rakotomena, vient d'être gracié et envoyé à Farafate.

À Tamatave, on a reçu quelques nouvelles intéressantes de la côte Sud-Est et de l'intérieur. À Vatomandry, les transactions commerciales sont tout à fait nulles. À Mahanoro, le gouverneur hova vend les biens des Français et trouve, paraît-il, des acquéreurs.

À Majunga, les magasins construits pour recevoir des cargaisons sont insuffisants. L'encombrement sur la plage est tel que si l'intendance ne se dépêche pas de tout mettre à l'abri et en sûreté, beaucoup de provisions ou de matériel seront bientôt hors de service. Les logements sont insuffisants et ceux qui veulent s'établir font venir des maisons démontables. La concurrence entre les commerçants, dont le nombre s'accroît chaque jour, va devenir formidable. Quelques-uns retournent déjà en Europe.

Depuis l'arrivée du général Duchesne, on travaille fiévreusement. Au fur et à mesure que les troupes débarquent, elles sont dirigées immédiatement en colonne sur Marovoay.

À Tananarive, les Hovas font défense à tous les étrangers de correspondre avec l'étranger. Un bureau de renseignement hova fonctionne sur la place d'Andohalo et les commerçants étrangers qui envoient des lettres de commerce en Europe sont obligés de les faire viser par les autorités militaires.

Le palais d'Argent se débat au milieu de difficultés financières sérieuses, et on vient de rétablir l'impôt dit « de la piastre », qui avait été supprimé depuis un an en raison de son impopularité. Cette mesure soulève chez les indigènes de violentes protestations et le parti des mécontents, à Tananarive, augmente de jour en jour.

L'état sanitaire des troupes à Tamatave est déplorable. Sur une garnison de 800 hommes, on en compte à peine 150 ou 200 en bonne santé. Plus de vingt soldats ont succombé depuis un mois, à la suite des fièvres paludéennes contractées dans le

pays. L'épidémie de variole, qui avait commencé à faire de nombreux vides dans la colonie, a disparu.

On signale de Mananjary l'arrivée de Kingdon, ce sujet anglais compromis dans le coup d'État contre le premier ministre. Kingdon se dirige vers le pays des Betsileos. On croit qu'il essaiera de rencontrer, à Ambositra, ses complices Rajonah et Ralaikisy. Le premier ministre, auquel l'arrivée de Kingdon a été signalée, aurait mis sa tête à prix ; mais, jusqu'à présent, cet aventurier accomplit son voyage dans la sécurité la plus complète.

21. – La *Provence*, steamer des Transports maritimes, affrété dernièrement par l'État, part avec 4 officiers, 6 sous-officiers et 120 hommes du 200^e, à destination de Majunga. Il doit faire escale à Alger pour prendre 440 mulets, et à Philippeville pour embarquer 60 mulets et 6.000 sacs d'orge.

– Occupation de Tsarasoatra (Sarasote).

25. – En réponse à une demande de renseignements adressée par le général Zurlinden au général Duchesne, le colonel Bailloud, directeur d'étapes au corps expéditionnaire, télégraphie ce qui suit :

Majunga, 25 juin, six heures soir.

Communication télégraphique est momentanément interrompue avec général commandant en chef.

9 canonnières, 23 chalands sont en service dans Betsiboka. 5 sont en rade.

Les canonnières remontent difficilement jusqu'à Suberbieville, mais elles atteignent assez facilement Marololo où les convois ravitaillent Suberbieville par terre.

La route par terre d'Ambato à Suberbieville sera ouverte d'ici peu, ce qui permettra de doubler par des convois les transports qui se font par la rivière.

Dès son arrivée, le général en chef a procédé à la distribution des dons patriotiques entre les hôpitaux, les troupes et la marine, en indiquant chaque fois la provenance de ces dons. Les distributions continuent.

26. – Arrivée de la *Dordogne* à Majunga.

La *Dordogne* avait embarqué le 16 juin, à Djibouti, le personnel de la commission de remonte d'Obock, un détachement du train et des mulets d'Abyssinie.

– Le steamer *Concordia*, de la compagnie des Chargeurs-Réunis, affrété pour Madagascar, quitte Marseille avec 80 hommes et un chargement de 1.400 mètres cubes pour le service des subsistances et de la santé, du matériel d'artillerie et de campement. La *Concordia* fera escale à Philippeville, où elle prendra le complément de son chargement en orge, fourrage et mulets, à destination de Majunga.

28. – Un nouveau détachement du 3^e régiment de génie est désigné pour Madagascar. Il comprend 44 sapeurs, 2 caporaux, 2 sergents et un maître ouvrier.

Sur ce nombre, une vingtaine sont des volontaires, les autres ont été désignés d'office.

– Arrivée du *Foulah* à Majunga.

29. – Combat de Sarasote (Tsarasoatra). – *Dépêche officielle*. – Le 29 au matin, plusieurs milliers de Hovas ont attaqué d'une manière sérieuse notre poste avancé de Tsarasoatra qu'occupaient la 6^e compagnie du régiment algérien, une section de la 16^e batterie et un peloton de cavalerie. Cette attaque a été repoussée par le commandant Lentennet qui, à l'arrivée de deux compagnies de renfort venant de Behanana, a pris l'offensive et a forcé l'ennemi à reculer de plusieurs kilomètres.

Le général Metzinger, parti de Suberbieville avec le 40^e bataillon de chasseurs et la 16^e batterie, a atteint Tsarasoatra dans la soirée. Ce matin, 30 juin, cet officier général a attaqué les Hovas en position sur le Beritzoka. L'attaque a été menée énergiquement par les chasseurs et une compagnie de tirailleurs appuyés par deux sections d'artillerie.

La position a été enlevée et les Hovas coupés et rejetés dans les ravins.

L'ennemi a éprouvé de grandes pertes. Succès considérable.

Deux camps ont été surpris ; 470 tentes, le drapeau de la reine, un canon et tous les approvisionnements en vivres, munitions, effets, sont tombés entre nos mains.

Nos pertes sont peu importantes : 2 tués, 15 blessés.

Tsarasoatra est à 20 kilomètres au sud de Mevatanane.

Beritzoka est à 10 kilomètres à l'est de Tsarasaotra.

– Arrivée à Marseille de la *Ville de la Ciotat*, courrier de l'Australie et de Madagascar ; ce paquebot ramène 13 militaires convalescents venant de Tamatave.

– À la suite d'une circulaire du ministre de la guerre, le général commandant en chef le 17^e corps, a prescrit aux chefs de corps de faire appel aux volontaires de tous grades qui désiraient aller faire la relève des troupes expéditionnaires de Madagascar.

– Le ministre de la marine a décidé qu'une sous-commission de la marine sera envoyée à Tamatave pour y assurer les services administratifs.

Le lieutenant de vaisseau Guiches est adjoint au commandant de la marine, à Majunga.

LA PROPRIÉTÉ À MADAGASCAR

L'idée de propriété est très développée dans l'esprit des Malgaches. Pour s'en convaincre, il suffit d'assister aux discussions interminables que provoque la possession d'une terre, d'un objet, discussions qui, parfois, dégénèrent en luttes meurtrières. En ce moment, devant le péril qui le menace, le gouvernement malgache s'efforce d'exaspérer ce sentiment en nous prêtant l'intention de dépouiller de leurs biens les légitimes propriétaires, et il espère ainsi provoquer un soulèvement général de la nation contre les Français.

Mais, lorsqu'on cherche à se rendre compte de l'organisation de la propriété et surtout de la propriété foncière, les difficultés commencent, car les traditions sont obscures, les faits journaliers contradictoires, la réglementation moderne tombée en désuétude ou mal appliquée.

Étudier le régime de la propriété à Madagascar avec de tels éléments d'information n'est pas chose aisée, aussi est-il prudent, afin d'éviter les conclusions hasardeuses, de se borner pour l'instant à dresser l'inventaire, aussi complet que possible, des connaissances acquises, inventaire qui servira de point de départ à des investigations plus approfondies lorsque l'occasion favorable se présentera.

C'est le but que nous nous proposons d'atteindre.

Les traditions. – L'histoire des révolutions de Madagascar nous apprend qu'à des époques plus ou moins reculées des immigrants venus de l'Afrique, de l'Asie, ou des archipels de la Malaisie, abordèrent la grande île africaine et s'établirent dans le pays, de gré ou de force, en se mêlant aux aborigènes. Ces nouveaux venus appartenant à des races supérieures à celle des premiers habitants, devinrent rapidement les maîtres et formèrent une aristocratie d'où sortirent les chefs *Mpanajaka* ou *Ampanjaka*. Cette caste dirigeante portant le nom d'*Andriana*, *Roandriana*, *Anakandriana* ou *Zanakandriana*, se retrouve chez toutes les tribus de l'île.

L'esprit aventureux de ces immigrants ne tarda pas à provoquer des dissensions, des guerres ; les plus faibles furent

vaincus et absorbés par les plus forts. Telle fut l'origine des Sakalavas du Boina et du Menabé, des chefferies Betsimirarakas ou Antanosys, et enfin, il y a un siècle, du royaume Hova.

Pour reconnaître les services rendus et en même temps faciliter l'administration du pays, les chefs victorieux, devenus maîtres d'un grand territoire et d'une population nombreuse, concédèrent à leurs compagnons d'armes, aux chefs rivaux qui s'étaient soumis de bonne grâce, des régions plus ou moins vastes, avec pouvoir de les faire exploiter par les habitants et d'en toucher les revenus, moyennant une certaine redevance à fournir à la Couronne. La concession de ces fiefs, appelés *menakely* chez les Hovas, était toujours révocable et subordonnée à la volonté du souverain qui pouvait ainsi se défaire d'un sujet devenu dangereux ; mais comme l'usage de ce droit était fort rare et que les bénéficiaires pouvaient léguer leurs fiefs à leurs parents, cette jouissance provisoire devint avec le temps une véritable propriété.

Une partie seulement des territoires et des populations fut distribuée à ces vassaux, le reste demeura sous l'autorité directe du roi ; dans l'Imerina on appela *menabe* les terres et les habitants relevant directement de la Couronne.

Les habitants de ces fiefs ou des terres royales devaient travailler en corvée pour leur maître ou lui payer des redevances ; mais, en retour, ils obtenaient la permission d'exploiter pour leur propre compte une certaine étendue de terrains, et cette jouissance, en se perpétuant dans une même famille, fut l'origine des propriétés particulières.

Si l'on en juge par ce qui se passe encore aujourd'hui dans certaines parties reculées de l'île, il semble que ces propriétés aient été, au début, communes à une famille, à une caste. Les propriétés individuelles n'ont dû se former que plus tard.

Pour l'Imerina et le Betsileo, on est mieux renseigné ; en effet, la tradition nous a transmis les Kabary, dans lesquels Andrianampoinimerina, après avoir réuni sous son autorité les fractions éparses des Hovas et des Betsileos, a créé des *menakely* et partagé le pays entre les habitants. On y voit que chaque circonscription administrative reçut une quantité de terrains de culture proportionnelle au chiffre de sa population, terrains qui

furent ensuite répartis entre les villages, les castes et les habitants.

Les détails de ces partages sont consignés dans l'ouvrage du R. P. Callet : *Tantaran ny Andriana*, publié par la mission catholique de Tananarive. Malheureusement, ce livre est écrit dans un vieux malgache difficile à comprendre et la traduction manque.

Les faits. – Actuellement, le sol de Madagascar est divisé en quatre classes de propriétaires :

1° Le souverain : théoriquement tout le pays lui appartient, puisqu'il est maître de la vie et des biens de ses sujets, mais dans la pratique il n'exerce son droit que sur les terres lui appartenant en propre. Quant aux forêts, aux territoires inoccupés, tout en en revendiquant la possession, le souverain autorise ses sujets à les exploiter. C'est ainsi que certains groupes d'habitants vivent de la forêt, et que d'autres, à moitié nomades, se déplacent à travers les régions peu habitées, au gré de leur fantaisie ou de leurs besoins.

2° Les chefs possesseurs de fiefs, appelés *menakely* dans l'Imerina et le Betsileo, ayant avec la jouissance du sol certains droits sur les habitants. Dans les pays soumis au gouvernement de Tananarive, cette féodalité perd de son importance chaque jour ; au contraire, chez les tribus insoumises où le pouvoir royal est moins fort, elle conserve ses prérogatives et ses privilèges.

3° Les communautés, villages, familles ou castes.

4° Enfin les simples particuliers.

Ces deux dernières classes, les plus nombreuses, possèdent des terres relevant soit des chefs possesseurs de fiefs, soit de la couronne directement.

Quant à déterminer les rapports qui unissent ces différentes catégories de propriétaires, à définir exactement leurs droits, cela ne semble pas possible dans l'état actuel de nos connaissances sur Madagascar. Les indigènes, lorsqu'ils sont interrogés sur ces sujets par des étrangers, montrent une grande répugnance à répondre ou ne fournissent que des explications incohérentes et contradictoires. Il semble acquis cependant que ces propriétaires ont le droit de tester, de vendre, de louer leurs terres et leurs maisons.

Chez les Hovas, où l'organisation administrative est plus développée, ces actes doivent, sous peine de nullité, être soumis à l'approbation du gouvernement et enregistrés par les autorités locales qui perçoivent une taxe proportionnelle, il en résulte donc une certaine garantie pour les propriétaires. Mais le plus souvent ces formalités sont négligées, sauf pour les locations aux étrangers, et on se contente de déclarations verbales faites devant témoins.

Cette procédure est la seule employée par les indigènes des autres tribus. Dans les cas importants elle est complétée par l'érection d'une pierre destinée à perpétuer le souvenir de la convention : c'est ce qu'on appelle faire un *orimbato*. En cas de contestation, les témoins sont cités et il s'ensuit des *kabary*, des discussions interminables.

Les lois promulguées par le gouvernement malgache. – En 1881, le gouvernement malgache promulgua un code où l'on trouve, à côté de lois nouvelles plus ou moins conformes aux besoins et aux mœurs des populations, un certain nombre de coutumes consacrées par le temps et l'usage.

Les articles relatifs à la propriété rentrent pour la plupart dans cette dernière catégorie et méritent d'être cités.

Les articles 91 et 101 à 106 établissent les droits de la Couronne et réglementent l'exploitation des forêts faisant partie du domaine royal.

Art. 91. – Les grandes forêts et les terres non occupées appartiennent au gouvernement, et personne ne peut les donner à bail ou les vendre sans la permission du gouvernement. Les contrevenants seront passibles de 20 ans de fer.

Art. 101. – Il est défendu d'incendier les forêts à peine de 10 ans de fers.

Art. 102. – Les charbonniers ne pourront faire le charbon que dans les plaines ; il leur est défendu d'en faire dans les forêts ou à proximité. Il en sera de même pour les sécheurs de bambous. Les contrevenants subiront une amende de trois bœufs et 15 fr.

Art. 103. – Il est défendu aux charbonniers d'abattre les gros arbres pour la fabrication de leur charbon, et les

contrevenants seront passibles d'une amende d'un bœuf et 5 francs pour chaque gros arbre abattu.

Art. 104. – Il est défendu de construire, sans la permission du gouvernement, des maisons dans les forêts ; et quiconque en construirait payerait une amende de dix bœufs et 50 francs, plus un bœuf et 5 francs par chaque gros arbre abattu ; enfin la maison serait rasée.

Art. 105. – Il est défendu de défricher les forêts pour y planter du riz, du maïs ou autres plantes ; ces plantations devront être faites dans les terrains déjà défrichés. Les contrevenants seront condamnés à 5 ans de fers.

Art. 106. – Il est défendu de détruire ou de défricher, sans l'autorisation du gouvernement, les forêts situées au bord de la mer, sous peine d'une amende de dix bœufs et 50 francs.

Le code ne s'occupe des fiefs *menakely* que pour défendre les serfs contre les exactions de leurs seigneurs. L'idée qui a guidé le législateur semble avoir été de restreindre et de détruire ces privilèges féodaux au profit de la royauté et d'affranchir la propriété individuelle de la tutelle des grands et des collectifs.

Art. 121. – Les chefs des *Menakely* ne pourront dissiper les biens de leurs sujets sans raison ou par mauvaise administration, sous peine de perdre leurs privilèges et de voir leurs sujets *menakely* devenir *menabe*.

Art. 122. – Les sujets *menakely* ne pourront être vendus ou hypothéqués, et, dans le cas où un chef le ferait, il verrait ses sujets *menakely* devenir *menabe*. Dans ce cas, la vente ou le prêt serait nul et la somme versée reviendrait au gouvernement.

Art. 123. – Les chefs *menakely* ne pourront adopter les enfants de leurs sujets avec l'intention de leur léguer leurs biens ou privilèges sans l'autorisation du gouvernement. En cas d'infraction, les sujets *menakely* deviendraient sujets *menabe*.

Art. 124. – Les chefs *menakely* ne pourront, sans prévenir le gouvernement, exiger de l'argent du peuple ni commettre aucune exaction, sous peine d'être déchus de

leurs privilèges et de voir leurs sujets *menakely* devenir sujets *menabe*.

Art. 125. – En cas de mort d'un chef *menakely*, personne ne pourra exiger de ses sujets aucune somme d'argent sans l'assentiment du gouvernement.

Art. 126. – Les sujets *menakely* qui subiront des exactions de la part de leurs chefs, sans les dénoncer au gouvernement, payeront une amende de 1 fr. 25, et, à défaut de paiement, seront condamnés à deux jours de prison.

Les articles qui vont suivre établissent les droits des propriétaires individuels ou collectifs, et fixent la procédure à suivre pour les ventes, legs et locations de terres ou de maisons.

Art. 85. – Les terres malgaches ne peuvent être vendues ni hypothéquées aux étrangers, ni à qui que ce soit, excepté aux sujets malgaches, etc. Les contrevenants seront condamnés aux fers à perpétuité ; le prix de la vente ne pourra être réclamé et la terre retournera au gouvernement.

Art. 86. – À peine de nullité, tous actes donnant à bail des terres, devront être soumis aux autorités pour être certifiés, recevoir le sceau du gouvernement et être copiés sur les registres publics.

Les articles 87, 88 et 89 règlent les conditions générales des baux et fixent les droits d'enregistrement ; ils n'offrent pas d'intérêt.

Art. 90. – Celui qui consentira à un bail secret, sans se conformer aux prescriptions de l'article 86, sera condamné à 20 ans de fers, le bail sera nul et toutes sommes versées reviendront au gouvernement.

Les articles 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99 et 100 traitent des conditions générales des locations de maisons et du contrôle de l'État sur ces actes ; ils sont la répétition des dispositions relatives aux terres.

Art. 120. – Tous notables, parents de la Reine, blancs ou noirs (hommes libres ou esclaves), qui s'empareraient par force des biens d'autrui ou qui, par intimidation, se feraient donner de l'argent, seront condamnés à 3 mois de prison et les biens pris indûment seront rendus au propriétaire légitime. En cas de disparition de ces biens, ceux du

coupable en répondront, et si la valeur de ces derniers est insuffisante, le coupable subira l'emprisonnement, à raison de 60 centimes par jour, jusqu'à complète libération.

Cet article est complété par ceux qui ont été déjà cités à propos des *menakely*, sous les n^{os} 121, 122, 123, 124, 125, 126, et ces dispositions se retrouvent encore, sous une forme à peu près semblable, dans l'article 127.

L'article 232 a trait aux successions par testament, tandis que l'article 233 règle le partage des biens des propriétaires décédés *ab intestat*.

Art. 232. – Le partage des biens par donation entre vifs ou par testament devra, après avoir été soumis aux parents, à la famille ou aux chefs des terres *menakely*, être consigné dans un acte qui sera déposé au gouvernement...

Art. 234. – Toute personne venant à décéder sans avoir fait le partage de ses biens, lesdits biens seront, après sa mort, partagés entre ses enfants par parties égales, et chacun d'eux conservera ce qui antérieurement aurait pu être désigné comme devant lui revenir.

Comme on le voit par cet exposé forcément très court, la question de la propriété à Madagascar est encore peu connue. Bien des lacunes sont à combler, beaucoup de points restent obscurs.

Notre ignorance d'une part, la défiance des indigènes d'autre part, ont provoqué en maintes circonstances des difficultés sans issue. Il importe d'en éviter le retour en tenant compte des droits légitimes des habitants et des besoins des colons.

Ce sera une des parties les plus délicates de la tâche qui incombera au gouvernement du protectorat au lendemain de l'expédition en cours : car, tout en fournissant aux colons les moyens d'utiliser leurs capitaux, leur intelligence, leur activité, il faudra éviter les mesures maladroites et injustes qui froisseraient les sentiments intimes de la population et nous priveraient de ses sympathies, sympathies nécessaires si l'on veut éviter des révoltes.

Dans un prochain article nous étudierons la situation faite aux Européens au point de vue du droit de propriété par les traités passés entre la Cour d'Imérina et les puissances étrangères.

ALBERT MARIEL.

(À suivre.)

La suite et la fin de l'article de M. Martineau, sur *Le Gouvernement Hova et le Protectorat de Madagascar*, paraîtra dans le *Bulletin* du 10 août.

*

* *

M. Mallat de Bassilan a publié, dans la *Nouvelle Revue européenne* du 1^{er} mai, un article sur l'expédition de Madagascar ; nous extrayons de cet article les lignes suivantes :

Une légende, sur laquelle il n'y a plus grand fond à faire, a été propagée sur l'enthousiasme patriotique des volontaires de la Réunion. Les enrôlements devaient dépasser un millier ; les Bourbonnais se levaient pour conquérir Madagascar, leur fief naturel ; un instant on a cru que l'envoi d'un corps expéditionnaire serait inutile. Il a fallu en rabattre, et on annonçait dernièrement que 156 soldats de l'infanterie de marine avaient été adjoints aux volontaires de la Réunion, autant pour compléter l'effectif de 817 hommes, que pour les encadrer solidement. Les Bourbonnais nous paraissent avoir plus de goût pour le fonctionnarisme ; car un parti important s'est déjà formé en faveur de l'annexion de Madagascar, système qui exigerait nécessairement des promenades militaires dans une île, grande comme la France et la Belgique, et un nombre de fonctionnaires supérieur à celui qui entrave la colonisation de l'Algérie.

QUESTIONS MALGACHES

M. André Lebon, ministre du commerce, a adressé la circulaire suivante à toutes les Chambres de Commerce, aux Chambres consultatives des arts et manufactures et aux principaux groupements des Chambres syndicales :

Paris, le 11 juin 1895.

Monsieur le Président,

Au moment où beaucoup de nos compatriotes se préoccupent de tirer parti des ressources de Madagascar, je crois devoir signaler à votre attention l'existence du *Comité de Madagascar*, 8, rue de Tournon, à Paris, qui s'est constitué pour éclairer l'opinion sur les institutions de l'île, ses richesses, et répondre à toutes les questions qui se posent à l'égard des établissements agricoles, industriels ou commerciaux qui pourront y être créés.

Ce Comité a groupé la plupart des Français qui ont habité Madagascar et qui, à des titres divers, ont pu faire une étude approfondie du pays, tels que MM. Grandidier, Le Myre de Vilers, le Père Colin, Martineau, Suberbie, Delhorbe, Foucart, Gautier, Rigaud, Maistre, etc.

Dans le cas où vous jugeriez à propos d'entrer en rapport avec ce Comité, je suis convaincu que vous trouverez auprès de lui un concours éminemment profitable au développement de nos relations économiques avec Madagascar, et qu'il se ferait un devoir de seconder, par ses avis, ses publications et ses conférences, les efforts que vous voudriez tenter dans cette voie.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,
ANDRÉ LEBON.

Cette circulaire, qui a reçu en outre la publicité du *Moniteur officiel du commerce et des Avis commerciaux* du Ministère du Commerce, a valu au Comité la demande d'un grand nombre de renseignements, émanant tant des Chambres de

Commerce que de particuliers. La plupart de ces demandes se référant à un même ordre d'idées, le Comité a décidé d'y répondre par voie de bulletin, de façon que le public tout entier peut en bénéficier. La rubrique que nous ouvrons aujourd'hui sous le titre de *Questions Malgaches*, sera continuée dans chaque numéro.

*

* *

Quels sont les animaux que l'on peut élever à Madagascar ? – Peut-on y avoir des bœufs, des moutons, des chèvres, des chevaux, des ânes, des mulets, des chameaux, etc. ?

Bœufs. – Les bœufs sont nombreux à Madagascar, particulièrement à l'intérieur dans l'Imerina, le Betsileo et la région du lac Alaotra ; sur la côte orientale, aux environs de Vohèmar, Mananjary et Fort-Dauphin ; sur la côte ouest, dans le voisinage de Majunga et surtout dans tout le Menabé qui est la région la plus riche en gros bétail.

Les bœufs de Madagascar sont des zébus ou bœufs à bosse. Ils sont de petite taille et dépassent rarement le poids de 300 kilogrammes dans le centre et dans l'est, mais dans l'ouest ils sont plus beaux et plus gros. La race est rustique et n'a pas besoin de grands soins. Les animaux restent toujours dehors, même pendant la saison des pluies.

Quelques reproducteurs de races européennes ont été introduits ; ils s'acclimatent aisément, pourvu qu'ils soient bien soignés, et, par le croisement, donnent de bons produits.

Les bœufs de Madagascar sont exportés en grand nombre à Maurice et à la Réunion. Dans les ports d'embarquement, ils se vendent 40 à 50 francs ; à l'intérieur, le prix est seulement de 25 à 30 francs. Les bœufs qui dépassent ce prix sont des animaux de choix engraisés pour la consommation locale.

Jusqu'à présent, l'élevage du bétail a été fait exclusivement par les indigènes. Les colons qui l'entreprendront pourront réaliser de sérieux bénéfices quand ils ne seront plus, comme par le passé, exposés à des vols fréquents.

Les bœufs n'ont été jusqu'ici employés qu'exceptionnellement pour le trait ou comme porteurs. Même imparfaitement dressés, ils ont rendu de grands services à la colonne qui est descendue de Tananarive à Majunga en novembre dernier ; ils en rendront de plus grands dans l'avenir, quand ils seront habitués à porter des fardeaux, et surtout quand on aura établi de bonnes voies de communication.

Moutons. — Les moutons de Madagascar appartiennent à la race stéatopyge à grosse queue. Ils n'ont pas de laine et fournissent une viande sèche, coriace et désagréable par son odeur.

Les moutons sont surtout nombreux dans le massif central ; ils se vendent de 1 fr. 25 à 2 fr. 50, et ne valent ce prix qu'à cause de leur peau, qui est un article d'exportation. La région orientale ne leur convient pas, à cause de sa trop grande humidité.

Des essais pour l'introduction de moutons d'autres espèces ont été faits à diverses époques aux environs de la capitale, et ont donné d'assez bons résultats. Il serait nécessaire de les reprendre, pour arriver à remplacer par une autre race la race indigène, qui est absolument défectueuse.

Chèvres. — Les chèvres vivent bien à Madagascar. On en trouve surtout dans l'Imerina, le Betsileo et les provinces de l'ouest. La chair entre dans l'alimentation indigène et est assez bonne ; la peau est exportée, principalement en Angleterre, où elle est employée dans la cordonnerie.

Chevaux. — Quoiqu'on ait dit le contraire au début de l'expédition, les chevaux peuvent vivre à Madagascar, malgré les herbes soi-disant vénéneuses, les carapates et les mouches. Il y en a depuis longtemps, à Tananarive particulièrement, où ils servent de montures à des officiers hovas et à des Européens.

Si jusqu'à présent ils n'ont pas été plus nombreux, c'est parce qu'ils étaient, pour ainsi dire, inutilisables. Les routes ne permettaient que rarement la circulation à un cavalier et presque jamais à une voiture. Quand il y aura des routes, comme celles que le génie exécute en ce moment dans le voisinage de Majunga, les chevaux pourront servir ; leur élevage deviendra certainement une opération lucrative pour ceux qui l'entreprendront, à condition qu'ils possèdent la compétence nécessaire. Il ne faut pas oublier qu'à Madagascar, comme par-

tout, les chevaux ont besoin d'une bonne nourriture et d'un bon pansage, qui est particulièrement indispensable dans les régions chaudes de l'île pour maintenir le poil propre et les débarrasser de certains parasites qui, sans compromettre leur existence, peuvent altérer gravement leur santé.

Mulets, ânes. – Les mêmes observations s'appliquent aux mulets et aux ânes qui, les uns et les autres, vivent bien à Madagascar, pourvu qu'on leur donne quelques soins.

Les ânes ont été jusqu'à présent en petit nombre. En raison de leurs habitudes rustiques et de leur prix peu élevé, ils pourraient, à ce qu'il semble, rendre de sérieux services aux indigènes et aux colons.

Chameaux. – Il n'y a jamais eu de chameaux à Madagascar et il n'y a pas de raisons pour essayer d'y introduire ces animaux.

Volailles. – Toutes les volailles d'Europe sont acclimatées à Madagascar et sont élevées, en grandes quantités, jusque dans les villages les plus reculés. Partout on trouve des poules, des dindons, des canards, des oies, des pigeons, des pintades d'Afrique. Il y a aussi une espèce de pintade qui vit à l'état sauvage, mais qu'on n'a point encore domestiquée.

Toutes les volailles se vendent à bas prix, aussi bien dans l'intérieur que sur les côtes.

Lapins. – Jusqu'à présent les lapins ne sont élevés qu'exceptionnellement par les indigènes et seulement dans le massif central.

*

* *

Quel est le gibier sauvage ? – Quels sont les animaux et les insectes dangereux ?

Dans la plupart des régions forestières on trouve des sangliers. Ils appartiennent à une espèce voisine des sangliers de l'Afrique australe ; ils sont roux et ont la tête plus forte que ceux d'Europe ; les autres, beaucoup plus rares, sont sensiblement plus petits.

Les Makis ou Lémuriens diurnes, qui sont très nombreux dans les forêts, sont bons à manger ; leur chair ressemble à celle du lièvre. – Les tuer peut, dans certains districts, exposer le colon ou le voyageur à des difficultés avec les indigènes, à cause de superstitions locales.

Le Tenrec, sorte de hérisson, gros comme un lapin, est excellent à manger quand il est tué avant le moment où il s'enfouit sous terre pour hiverner.

On trouve aussi des cailles, des canards, des sarcelles, des pintades, des ibis et de nombreux oiseaux aquatiques comestibles.

– Le seul animal dangereux est le crocodile, qui abonde dans les lacs et dans la plupart des rivières. Encore n'a-t-on rien à en craindre si on évite de se baigner dans les eaux où il est signalé.

Il n'existe pas de reptiles venimeux à Madagascar.

Parmi les animaux de plus petite taille, il faut noter une sangsue nommée *dimatika*, longue tout au plus de trois centimètres, qui vit sur les herbes mouillées de certaines forêts et de certains marécages ; elle pénètre sous les vêtements de ceux qui marchent dans ces herbes et leur font des piqûres douloureuses. – Des Nèpes ou scorpions aquatiques peuvent également occasionner des accidents si on les avale dans l'eau. On se mettra à l'abri en filtrant les eaux suspectes.

– L'insecte le plus dangereux sont deux araignées, nommées *foka* et *menavody*, dont la piqûre est dangereuse ; elles sont d'ailleurs assez rares et vivent surtout dans le bois en décomposition.

Les moustiques sont nombreux dans certaines régions et particulièrement dans l'ouest. Les piqûres de ces insectes deviennent parfois dangereuses par leur nombre. Il est bon de s'en garantir par des moustiquaires.

*

* *

Comment se construisent les habitations ? – Comment fait-on les murs et les couvertures des maisons ?

Suivant les régions, les habitations construites par les indigènes ou par les colons sont en bois ou en maçonnerie.

Dans l'Imerina, où le bois est rare et cher, les maisons sont en pisé de terre, en briques crues ou en briques cuites. Dans les deux premiers cas, les matériaux, qui résistent mal à l'humidité, sont recouverts extérieurement d'un enduit fait avec de l'argile rouge et de la bouse de vache. À l'intérieur, les murs et les plafonds reçoivent un enduit dans lequel il entre un peu de chaux.

Certaines parties des constructions – par exemple les sous-bassements, les appuis des fenêtres, les seuils, les colonnes soutenant les balcons extérieurs – se font en granit. Cette pierre étant assez coûteuse, non à cause de sa rareté, mais par suite de la difficulté de la taille, on en limite autant que possible l'emploi dans les constructions.

Les maisons ont généralement un étage et ont des vérandahs ou *varangues*, sur une ou plusieurs faces.

La couverture est en tuiles fabriquées dans le pays, on en chaume. Les tuiles sont lourdes et, à cause de leurs formes irrégulières, laissent passer l'eau. La couverture en chaume, faite avec quatre ou cinq épaisseurs de claies de *zozoro* ou de *herana* (sorte de jonc) sont au contraire assez étanches, mais elles présentent des dangers au point de vue des incendies.

En dehors du massif central, partout où l'on trouve des arbres, les habitations des malgaches et des colons sont généralement en bois. En se servant des matériaux ligneux de chaque région et en perfectionnant un peu la construction indigène, les Européens peuvent élever à peu de frais des habitations suffisamment confortables.

Dans les régions insalubres, il est bon de faire des constructions avec un étage, afin d'y mettre les chambres à coucher. Le plancher du rez-de-chaussée doit être un peu surélevé au-dessus du sol, comme dans les cases indigènes, et une vérandah, large d'au moins deux mètres, doit entourer l'habitation.

Dans les ports, par exemple à Tamatave, Mahanoro, Mananjary, etc., certaines constructions ont leurs parois et leur couverture en tôle. Cette matière ne convient que pour les ma-

gasins. Si on l'emploie pour une habitation proprement dite, il est indispensable, pour se préserver des coups de chaleur, de mettre une double paroi en bois à l'intérieur et d'établir un plafond à une certaine distance au-dessous de la toiture.

Sur la côte ouest, où on trouve du calcaire facile à travailler, il existe, particulièrement à Majunga, des maisons en maçonnerie construites à la mode arabe. Au point de vue de la protection contre la chaleur ces habitations sont excellentes.

*

* *

Quels sont les matériaux dont on dispose ? – Trouve-t-on des ouvriers d'art indigènes et européens ?

Dans l'Imerina, les matériaux sont le granit, le gneiss, le grès granitoïde, le pisé d'argile, les briques crues et cuites, la chaux – de mauvaise qualité et très chère – les tuiles, le bois, le fer. On trouve des ouvriers indigènes sachant travailler convenablement ces différentes matières ; les plus habiles se paient 1 fr. 25 par jour.

Même à Tananarive les ouvriers européens ont été jusqu'à présent en petit nombre ; ils ne peuvent, en effet, lutter avec les Hovas, qui sont intelligents et très adroits de leurs mains et se contentent d'un mince salaire.

Dans les autres parties de Madagascar, il faut généralement se contenter du bois, soit que la région ne comporte pas d'autres matériaux, soit, ce qui est plus fréquent, qu'on ne trouve pas d'ouvriers sachant extraire et travailler ceux qui existent. Le perfectionnement des voies de communication amènera certainement, en peu de temps, de grands changements à ce point de vue.

*

* *

L'alimentation est-elle facile ? – Quelle est la base de la nourriture ? – Y a-t-il de la viande de boucherie, du poisson, des légumes, des fruits ? – Fait-on du

pain ? – Y a-t-il des vaches laitières ? – L'eau est-elle bonne ? – Quelle est la boisson en usage ?

En général, l'alimentation est facile, mais, dans certaines régions, elle est peu variée.

Sous ce rapport, l'Imerina est actuellement la partie la plus favorisée, non à cause de la fertilité du sol, mais en raison de l'industrie des habitants. À Tananarive et dans les autres villes, on trouve toujours de la viande (bœuf, mouton, porc ; pas de veau), de la volaille, du poisson provenant des fleuves ou des rizières, des fruits (oranges, ananas, citrons, mangues, bibasses, etc.) et la plupart des légumes d'Europe.

Dans les grands villages et dans les localités qui sont sur les routes fréquentées, on trouve aussi tous les jours de la viande de boucherie. Dans les autres, il faut habituellement se contenter de la volaille et de quelques fruits et légumes indigènes.

La base de la nourriture des Malgaches est le riz cuit à l'eau. S'il n'habite pas près d'un centre ou s'il ne peut faire cuire lui-même du pain, le colon doit aussi manger du riz, du manioc, des patates ou des songes. Jusqu'à présent, il n'y a eu de boulangers que dans les quelques villes où habitaient beaucoup d'Européens.

Pour varier sa nourriture, le colon établi loin des centres devra avoir près de son habitation un potager. Même dans les régions les plus chaudes il pourra, en choisissant un terrain abrité, faire pousser beaucoup de légumes d'Europe. Pour certaines espèces, qui dégèneront rapidement dans un milieu qui n'est pas le leur, il faudra tous les ans avoir de nouvelles semences.

– Dans l'Imerina et dans tout l'ouest, on trouve assez aisément du lait et même du beurre et du fromage. Ailleurs il est le plus souvent impossible de s'en procurer. Les vaches produisent relativement peu de lait et les Malgaches, sauf ceux de l'ouest, n'ont pas l'habitude de les traire.

– D'une manière générale, les eaux courantes sont bonnes et les eaux stagnantes mauvaises. C'est une bonne précaution de filtrer ces dernières et surtout de les faire bouillir. Une boisson à recommander est le thé léger. Il est fait forcément avec de l'eau bouillante et, de plus, il est tonique.

À défaut de thé on peut, à l'exemple des indigènes, boire le *ranon' ampango*. C'est de l'eau bouillie dans une marmite ayant des restes de riz collés aux parois et à demi carbonisés qui la purifient.

Le colon fera bien de boire un peu de vin. Malheureusement dans l'intérieur il se vend à un prix élevé, à cause des frais de transport, et de plus il est souvent de qualité médiocre.

(*À suivre.*)

VARIÉTÉS

I. LE SANATORIUM DE NOSSI-KUMBA

M. François, administrateur de Nossi-Bé, a, par de récents rapports, rendu compte au ministre des colonies de l'installation du sanatorium de Nossi-Kumba.

Ce sanatorium, dont la construction n'a pu être commencée qu'en avril, a été inauguré le 22 mai. Il est occupé actuellement par 200 malades environ, dont 160 ont été amenés par le transport le *Shamrock*. Dès qu'il sera complètement achevé, il pourra recevoir 500 malades ; les travaux de construction sont, dans ce but, activement poussés.

Pour faciliter au corps expéditionnaire l'utilisation du sanatorium, le conseil d'administration de Nossi-Bé, sur la proposition de M. François, a pris une résolution qui ne saurait être trop approuvée.

La somme journalière à verser au compte du budget local pour l'hospitalisation des soldats et marins a été, pour la durée de l'expédition, abaissée de 6 francs à 3 fr. 50.

L'île de Nossi-Kumba, où est installé le sanatorium, est la plus verdoyante de toute la côte occidentale de Madagascar. Elle s'élève, comme un pain de sucre, de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Avant la guerre, les principaux colons d'Hellville allaient s'y reposer des fatigues de l'hivernage.

II. LE COMITÉ DE MADAGASCAR À LA RÉUNION

Le Comité de Madagascar a reçu, par le dernier courrier, d'importantes adhésions de la Réunion. Ces adhésions sont, en général, accompagnées de lettres qui empruntent, à la situation morale de l'île et aux espérances de ses habitants, un intérêt tout particulier. Nous publierons, s'il y a lieu, deux de ces lettres dans le prochain bulletin. Le public français y verra qu'il ne faut point désespérer de l'avenir de cette île merveilleuse, à condition que la métropole, par un effort énergique, veuille bien venir

en aide aux patriotes bourbonnais qui poursuivent, sur des idées nouvelles, le relèvement de leur malheureux et si beau pays.

M. Ed. Laborde, neveu de l'illustre consul de France à Tananarive avant la guerre de 1883, a bien voulu accepter le titre et les fonctions de délégué du Comité à Saint-Denis.

III. M. DE MAHY ET LE COMITÉ

M. de Mahy a fait, le 22 juin, une conférence sur Madagascar, dans l'ancien amphithéâtre de la Sorbonne. À la suite de cette conférence, où le *Comité de Madagascar* fut, dit-on, assez vivement pris à partie, l'honorable député de Saint-Pierre a adressé la lettre suivante à M. Méline, député, directeur de la *République française* :

Mon cher Méline,

Vous vous plaignez de l'intrusion d'étrangers, italiens et allemands, dans la chambre de commerce de Saïgon. Mais à qui la faute ?

Comment vouloir que la chambre de Saïgon fasse de la Cochinchine un marché réservé pour la France, quand c'est le gouvernement français lui-même qui ouvre à l'étranger les portes de la Cochinchine ? Et que pensera-t-elle quand elle verra dans quelques jours, à l'arrivée du prochain courrier, que, malgré la pression de l'opinion publique, malgré le bon sens et la raison, l'attache officielle d'abord plus ou moins occulte vient d'être ouvertement donnée à un comité de particuliers dont le bulletin périodique est chaque fois un plaidoyer, non pas seulement en faveur des Hovas contre les autres peuplades de Madagascar, mais en faveur d'un protectorat fondé sur un nouveau traité, système qui fera (qu'on le veuille ou non) de Madagascar non pas un marché réservé, dont la France sera maîtresse, mais un lieu banal offert aux étrangers de toutes sortes, de toutes conditions, de toutes nationalités, et à leurs industries, tandis que le Français, lui, qui aura payé de ses deniers, de ses sueurs et de son sang cette conquête, le Français, notre petit Français, notre émigrant pauvre ou de médiocre fortune, ne pourra pénétrer

qu'en passant sous les fourches caudines de syndicats financiers plus ou moins cosmopolites.

Par suite du mouvement si remarquable qui porte l'attention de la France vers Madagascar, bon nombre de nos nationaux, désireux de nouer des relations ou de s'établir dans ce pays qu'ils se figurent devoir être exclusivement français, adressent au gouvernement des demandes d'information. Le rôle, le métier du gouvernement est de les renseigner, de les guider. Il abdique son rôle, il résigne sa fonction entre les mains d'un *Comité* dit *de Madagascar*, et il invite le public à se pourvoir auprès de ce comité dont les membres les plus actifs sont engagés (l'honorabilité et le patriotisme d'aucun n'est en question), en leur qualité d'anciens employés ou associés du gouvernement hova, dans la politique qui nous a valu l'expédition actuelle et la ferait aboutir aux mêmes errements, plus désastreux cette fois. Le Comité de Madagascar a le droit de faire la propagande qu'il fait contre l'annexion de Madagascar ; il agit en toute sincérité, je n'en doute pas. Mais le gouvernement n'a pas le droit de l'employer comme truchement et de l'aider de ses subsides et de ses encouragements. Il n'a pas le droit d'affecter à cette propagande l'argent des contribuables et l'influence des pouvoirs publics. Il le fait ingénument et ne s'aperçoit pas de l'incorrection du procédé. Comment n'en être pas troublé, là-bas, au loin, aux colonies et même ici, à la rigueur ?

Mon cher ami, je pense avec vous que la chambre de commerce de Saïgon a mal parlé et mal agi. Mais elle me semble avoir droit à des circonstances atténuantes. Vous me concéderez du moins que, si elle a péché, la faute est commise en brillante et puissante société.

Veillez me croire, mon cher Meline, votre dévoué,
DE MAHY.

Le Comité a répondu en ces termes :

Paris, 25 juin 1895.

Monsieur le Directeur,

Vous avez publié dans la *République française* de dimanche dernier une lettre de M. de Mahy sur les intentions et le but du *Comité de Madagascar*. Le Comité vous demande à son tour l'hospitalité de vos colonnes pour rectifier les appréciations

de votre honorable correspondant : c'est un acte de courtoisie que vous ne voudrez pas lui refuser.

Le Comité combat l'annexion de Madagascar parce que l'annexion mettrait à la charge de la métropole un nombre incalculable de millions, éloignerait de nous les indigènes et nous priverait du concours qu'ils peuvent et doivent nous prêter. La Tunisie, sous l'administration du ministère des affaires étrangères, est le meilleur exemple de ce que doit être la colonisation moderne. Le Comité estime au surplus que, sous le régime du protectorat, comme sous celui de l'administration directe, la France sera maîtresse d'établir dans l'île le régime douanier qu'elle voudra et de favoriser nos nationaux comme elle l'entendra. Même en Europe, les traités de commerce se modifient au gré des événements ou des convenances des peuples. Nous ne sachions pas que les conventions qui lient Madagascar à l'Angleterre, à l'Allemagne et aux États-Unis ne puissent jamais être dénoncées.

Le Comité se propose encore d'éclairer les colons qui voudraient, sans capitaux, tenter la fortune à Madagascar. Il a sous les yeux l'exemple très récent de Diego-Suarez, où, sur les inspirations de M. de Mahy lui-même, on a voté 100.000 francs pour appeler le « petit Français, l'émigrant pauvre ou de médiocre fortune ». Chacun sait, si M. de Mahy l'ignore, qu'il a fallu rapatrier à grands frais tous ces émigrants, quand ils ne sont pas morts de misère.

Mais dans peu d'années, lorsque les premiers Français arrivés à Madagascar avec quelques ressources auront fait des expériences concluantes et qu'on aura une connaissance plus précise des voies et moyens suivant lesquels la colonisation devra être dirigée, le gouvernement viendra utilement en aide à ceux de nos compatriotes qui voudront s'expatrier. Ceux-là pourront alors s'établir dans l'île avec toute chance de bien-être et de succès.

M. de Mahy représente le Comité comme soutenu par les subsides du gouvernement. Le Comité affirme que ni le ministère des colonies, ni celui des affaires étrangères, ni celui du commerce, ni tout autre ne lui ont accordé la moindre subvention. Le Comité, soucieux avant tout des finances publiques, professe que la colonisation doit se faire par l'initiative privée,

sans rien demander à l'État, et il prêche d'exemple. Ses ressources se composent uniquement de cotisations ou souscriptions particulières... et françaises.

Si, dans une circulaire que M. de Mahy déplore, M. le ministre du commerce a bien voulu signaler l'existence du Comité de Madagascar aux chambres de commerce et aux chambres consultatives des arts et manufactures, M. de Mahy oublie qu'une faveur identique a été accordée à l'un de ses amis, qui soutient la doctrine de l'annexion.

Nous concevons, d'autre part, que M. de Mahy éprouve quelque ennui de voir réunis en une même association, pour le triomphe des mêmes idées, tous les Français – sauf deux ou trois – qui à un titre quelconque ont voyagé ou séjourné à Madagascar. L'isolement où se trouve le député de la Réunion est une preuve manifeste que les idées qu'il soutient ne sont pas conformes aux intérêts de notre, future possession.

Nous regrettons d'ailleurs que M. de Mahy consacre sa parole éloquente et sa grande activité au service d'opinions qui, nous en sommes tous convaincus, seraient la ruine financière de Madagascar. C'est dans un but de patriotisme tout désintéressé que le Comité poursuit et poursuivra jusqu'au bout l'œuvre qu'il a entreprise.

LE COMITÉ DE MADAGASCAR.

M. de Mahy a répondu par une dissertation sur les avantages de l'annexion et de la petite colonisation. Les idées de M. de Mahy sont connues ; les nôtres également. Dans ces conditions, le Comité n'a pas jugé nécessaire de prolonger le débat. Il en eût été différemment si M. de Mahy connaissait le peuple hova comme il connaît le peuple sakalave ; mais on sait que l'honorable député de la Réunion, maintes fois invité à monter à Tananarive pour s'éclairer sur les institutions hovas, n'a jamais pu donner suite à ses désirs. On doit le regretter ; car il n'est pas douteux que, si M. de Mahy avait effectué ce voyage, nous n'aurions pas le pénible devoir d'être en opposition avec ses idées.

IV. LES CONFÉRENCES

25 mai. – M. Georges Foucart a fait à l'Association polytechnique de Lagny (Seine-et-Marne), une conférence sur Madagascar.

31 mai. – M. d'Anthouard de Wasservas, consul de France, ancien résident à Madagascar, a fait, au Comité, une conférence sur la route de Majunga à Tananarive. Son récit a été accompagné de projections intéressantes faisant connaître les types hovas et sakalaves, et les vues des villages importants que nos soldats rencontreront sur leur route.

20 juin. – Sous l'active direction de M. Géraud, le Comité a pris un grand développement à Bordeaux et s'est trouvé en mesure d'organiser lui-même une conférence, qui a eu lieu le 20 juin. Cette conférence s'est faite salle de l'Athénée avec le concours de la Chambre de commerce, de la Société de géographie commerciale et du Syndicat du commerce en gros des vins. M. Martineau, secrétaire général du Comité, a parlé de « Madagascar et son avenir. »

Nous empruntons à la *Gironde* le compte rendu de cette conférence :

M. H. Brunet, président de la Chambre de commerce, présidait, assisté de MM. Émile Maurel et Colombier, membres de la Chambre de commerce, le P. Fontanier, ancien missionnaire à Madagascar, et M. Oscar Géraud, délégué du comité à Bordeaux.

La salle était bondée de monde. On remarquait dans l'assistance : MM. le préfet de la Gironde, le maire de Bordeaux, le président du Tribunal civil, André et Auguste Allard, agriculteurs à Vatomandry, etc.

Dans une allocution très applaudie, M. Brunet présente l'orateur, et met en lumière les profits que notre commerce est appelé à retirer de la prochaine conquête. Puis, M. Martineau expose le but du Comité de Madagascar : c'est de faire connaître la grande île, et d'y fonder une colonie prospère.

Il trace un tableau général de Madagascar : c'est un pays essentiellement mamelonné et coupé de vallées très étroites.

On y note plusieurs climats : la température qui ne dépasse jamais 30 degrés à Tananarive, s'y modifie au fur et à mesure des altitudes. Si les côtes sont généralement insalubres, le plateau central est très sain.

Les diverses tribus se ressemblent par la douceur du caractère. On peut vivre parmi elles en toute sécurité. Sans doute ces peuplades ont leurs défauts : elles sont hypocrites et menteuses. Mais en agissant avec équité à leur égard, on peut se concilier leur amitié.

L'orateur décrit l'organisation politique du pays, avec la reine au sommet ; le premier ministre qui exerce véritablement le pouvoir ; les gouverneurs de province, solidement hiérarchisés ; enfin, les chefs de village. Cette organisation est l'œuvre tout entière des Hovas. Si les Hovas sont la peuplade la moins nombreuse de l'île, ils en sont la plus intelligente et la plus active. C'est ainsi, qu'au nombre de 400.000 seulement, ils ont imposé leur autorité à plus de cinq millions d'habitants.

Le commerce actuel n'est pas très considérable, le premier ministre n'ayant jamais voulu qu'il se créât des intérêts étrangers dans le pays. Cependant, un certain nombre d'Européens, ont réussi à louer des terres pour des durées de vingt ou trente ans. Mais le premier ministre a toujours contrarié le développement de leurs établissements.

Importations et exportations réunies, ce commerce se chiffre par la somme de 23 millions seulement. Il porte, à l'importation, presque exclusivement sur les cotonnades, entre les mains des Américains et des Anglais, et sur les spiritueux, entre les nôtres.

À l'exportation, il porte, presque exclusivement aussi, sur les peaux de bœufs, le caoutchouc, le rafia, et sur les cires et le miel.

Madagascar pourra être à la fois une colonie d'exploitation et de peuplement.

Si nous voulons faire œuvre sérieuse de colonisation, il faudra très résolument décourager, dès le début, le départ de colons sans autres ressources que leurs bras. C'est par des colons ayant de moyens capitaux qu'il importe de commencer. Les

petits colons ne devront venir qu'après, lorsque les succès des premiers se seront affirmés et que des besoins nouveaux auront été créés chez les indigènes. Procéder différemment, c'est courir au-devant de désastres certains.

La deuxième condition pour que notre œuvre prospère, c'est que le gouvernement établisse des droits de douane très modérés. La troisième, c'est qu'il règle le droit de propriété ainsi que le régime des concessions.

L'orateur termine par des considérations générales sur le régime politique qu'il conviendra d'établir après la conquête. Annexion ou protectorat ? M. Martineau se prononce très énergiquement en faveur du protectorat, qui laisse l'apparence de l'autorité aux indigènes et nous en donne la réalité en économisant les finances métropolitaines.

La conférence était accompagnée de nombreuses projections de vues photographiques. Elle a été très applaudie. Espérons qu'elle procurera de nombreuses adhésions au Comité de Madagascar. Le commerce de Bordeaux est très intéressé au développement de cette œuvre.

30. – Les anciens combattants de Crimée, d'Italie, de la guerre contre l'Allemagne, du Tonkin, du Dahomey, de Madagascar, etc., ont eu l'idée de fonder une fête annuelle où leurs sociétaires pourraient se rencontrer. Cette première réunion a eu lieu le 30 juin, au Cirque d'hiver.

Le contrôleur général Martinie a fait, avec les notes que lui a laissées son fils, une très intéressante conférence sur Madagascar. M. le colonel Sever a ensuite rappelé un certain nombre de hauts faits des armées françaises.

BIBLIOGRAPHIE

Revue des Colonies et des Pays de Protectorat, publiée sous la direction de MM. Vivien et Rousson, et paraissant le 15 de chaque mois. — 96 pages grand in-8°. Paris, Giard et Brière, éditeurs, 16, rue Soufflot.

Cette *Revue*, exempte de tout parti pris et dégagée de toute doctrine, est une tribune ouverte aux écrivains coloniaux les plus autorisés. La plupart des députés et des délégués des colonies sont ses collaborateurs ; il faut leur adjoindre un grand nombre de publicistes métropolitains. Les articles sont en général fort courts et permettent d'embrasser, en quelques lignes, l'ensemble d'une question. Des gravures complètent le plus souvent les démonstrations écrites.

Il s'est déjà créé plusieurs Revues similaires : aucune n'a pris un pareil développement. Si l'activité est une condition de succès, on peut prédire un long avenir à la *Revue des Colonies*, sous la direction de MM. Vivien et Rousson, dont le dévouement s'appuie sur une connaissance réelle des pays dont ils se proposent de faire connaître les ressources et défendre les intérêts.

*

* *

Le Comte de Frontenac. Étude sur le Canada français à la fin du XVII^e siècle ; par Henri Lorin, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres. — 1 vol. in-8° carré. Armand Colin et C^{ie}, éditeurs, 5, rue de Mézières. Prix : 10 fr.

Ce volume est consacré à l'une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de notre ancienne colonie canadienne : laboureurs groupés aux environs de Québec, trappeurs ou *coureurs de bois* dont Montréal était la base d'opérations, les Canadiens d'alors étaient moins de dix mille ; à leur tête cependant, le comte de Frontenac continuant l'œuvre de l'intendant Talon, sut disputer avec succès aux Anglais de la côte atlantique

l'alliance des tribus indigènes voisines des Grands Lacs et par là réserver à la Nouvelle-France les voies de son développement normal vers l'ouest ; et ceci ne supposait pas seulement la mise en valeur intelligente des ressources fort médiocres dont le gouverneur disposait ; pour accomplir son œuvre, Frontenac dut en effet lutter contre les jalousies de fonctionnaires subalternes, contre l'ambition des Jésuites que contrariait un contrôle civil imposé à leurs missions, discuter point par point les instructions souvent maladroites qui lui arrivaient de France. Après un premier gouvernement, remplacé par des successeurs qui prirent à tâche de faire autrement que lui, il fut renvoyé au Canada, comme le seul homme capable de réparer ces fautes ; à force de patiente énergie, il réussit encore ; si le Canada français put résister plus de soixante ans après la mort de Frontenac aux rivalités anglaises, c'est en continuant les traditions de la politique si habilement pratiquée par ce gouverneur.

Le travail très sérieusement documenté de M. Henri Lorin montre le comte de Frontenac reculant toujours vers l'ouest les limites de l'action française, malgré les oppositions qui occupent, en cette fin du XVII^e siècle, le premier plan de la scène canadienne. Ce volume, d'où se dégage une impression de confiance dans des qualités trop souvent contestées à notre race, apporte une contribution importante à l'histoire coloniale de la France, si mal connue encore, et pourtant si riche de glorieux souvenirs et d'utiles leçons.

*

* *

Le Recrutement des administrateurs coloniaux, par Émile Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques. Un vol. in-18 jésus, 120 pages. (Armand Colin et C^{ie} éditeurs.) – Prix 1 fr. 50.

Cette brochure contient une étude approfondie et concluante d'une question dont personne ne méconnaît aujourd'hui l'importance ; l'avenir de notre expansion coloniale en dépend.

L'auteur fait un tableau rapide et saisissant de notre empire d'outre-mer. Il y trouve des raisons de mettre le public en garde contre une solution générale et uniforme d'un problème

où tout est diversité et complexité, où tout appelle la division en plusieurs organismes spéciaux, constitués chacun en vue de ses fins particulières.

Par ces motifs, il écarte l'idée d'une École unique et privilégiée, préparant des fonctionnaires pour toute la variété de nos possessions coloniales. Il montre les graves inconvénients de l'unité d'École ; il montre les inconvénients non moins graves d'un monopole qui disqualifie tous nos grands centres commerciaux et universitaires au profit de la capitale et impose à tous les candidats la lourde taxe d'un séjour à Paris. L'exemple des grands peuples colonisateurs est ici d'un grand poids. On lira avec un intérêt particulier les chapitres que l'auteur consacre à l'Angleterre et à la Hollande. Ni l'une ni l'autre n'ont eu la pensée de constituer une École coloniale pour la totalité de leurs colonies.

L'auteur estime que, pour chacun des groupes coloniaux géographiquement ou ethnographiquement distincts, il conviendra d'organiser une préparation séparée. Les centres commerciaux et industriels particulièrement intéressés dans chaque groupe colonial pourraient créer à cette fin des Écoles ou « séminaires » spéciaux, sous le contrôle de l'autorité supérieure, représentée par une haute commission analogue à celle de l'« India civil service ». Cette commission, composée des hommes les mieux informés des besoins de la colonie dont elle aurait la charge, présiderait aux études par l'intermédiaire d'un directeur et aux examens par un jury qu'elle organiserait. On aurait ainsi les avantages combinés d'une centralisation administrative et d'une décentralisation scolaire, et on réaliserait un degré supérieur d'adaptation des moyens au but.

Délégués du Comité :

Majunga : M. ANT. JULLY, architecte de la Résidence générale.

Suberbieville : M. GUILGOT.

Saint-Denis (Réunion) : M. LABORDE (Ed.), rue de Labourdonnais.

Béfort : M. CANET, président du tribunal du commerce.

Bordeaux : M. GERAUD (OSCAR), négociant, 40, rue Victor-Hugo, Talence-Bordeaux.

Le Havre : M. JACQUEMIN, 67, avenue Victor-Hugo.

Lille : M. JOLIVET père, Lomme, près Lille.

Lyon : M. GAIRAL, docteur en droit, 4, place d'Ainay.

Marseille : M. LEOTARD (JACQUES), secrétaire général de la Société de géographie.

Le Secrétaire général, Gérant : A. MARTINEAU.

Table des matières

Les Événements de Madagascar	2
La propriété à Madagascar, par M. Albert MARIEL	27
Questions malgaches.....	35
VARIÉTÉS	
Le Sanatorium de Nossi-Kumba.....	44
Le Comité de Madagascar à la Réunion	44
M. de Mahy et le Comité	45
Conférences.....	49
Bibliographie	52

Note sur l'édition

Le texte a été établi à partir du document Gallica reproduisant, en mode image, l'édition originale de cet ouvrage.

J'ai reproduit approximativement la présentation de la revue telle qu'elle avait été publiée à l'époque, l'adaptant à la forme d'un fichier électronique. Quelques rares coquilles évidentes ont été corrigées.

La mise en page doit tout au travail du groupe ***Ebooks libres et gratuits*** (<http://www.ebooksgratuits.com/>) qui est un modèle du genre. Je me suis contenté de modifier la « couverture » pour lui donner les caractéristiques d'une collection dont cet ouvrage constitue le sixième volume. Sa vocation est de rendre disponibles des textes appartenant à la culture et à l'histoire malgaches. Et en particulier, dans un premier temps, des ouvrages datant de l'époque coloniale française, parce qu'ils sont les plus aisément accessibles.

Vos suggestions et remarques sont bienvenues, à l'adresse : bibliothequemalgache@bibliothequemalgache.com.

Tous les renseignements sur la collection et les divers travaux de la maison d'édition, ainsi que les liens de téléchargements et les sites annexes se trouvent ici : www.bibliothequemalgache.com.

Pierre Maury, novembre 2006